


Bilan du Fonds d'aide à la création radiophonique



2006-2007-2008

Introduction





Ce document présente un bilan des activités liées au Fonds d'aide à la création radiophonique de la Communauté française pour les années 2006, 2007 et 2008.

Ces différentes activités concernent la production, la promotion et la diffusion de la création radiophonique en Communauté française, en liaison avec les services privés de radiodiffusion sonore, les producteurs indépendants et les réalisateurs.

Les trois années 2006, 2007 et 2008 ont confirmé la tendance de la Commission à soutenir aussi bien les projets d'auteurs que les projets radiophoniques d'éducation permanente ou d'expérimentation. Une attention particulière a également été apportée aux projets de jeunes auteurs. C'est ainsi que le répertoire des émissions soutenues ces trois années constitue une vaste palette sonore dans le domaine de la création radiophonique. Le disque compact joint à ce document illustre ces choix.

En 2008, deux étapes marquent la transition vers un système d'aide à la création radiophonique élargi :

- Tout d'abord, la concrétisation en juin et en octobre, du plan de fréquences radiophoniques : 84 radios indépendantes, 4 réseaux communautaires, 5 réseaux provinciaux et 2 réseaux urbains ont été autorisés par le collège d'autorisation et de contrôle du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
Attendu par le secteur de la radio depuis plus de quinze ans, ce nouveau plan de fréquences permet de concrétiser la contribution financière des réseaux privés au FACR. En effet, le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, tel que modifié par le décret du 29 février 2008, stipule que le Fonds d'aide à la création radiophonique est alimenté par la RTBF et les « radios en réseaux ». Les premières contributions sont attendues pour 2009.
- Ensuite, le décret du 29 février 2008 a introduit une série de modifications fondamentales : le FACR peut désormais octroyer des subsides de fonctionnement aux radios associatives (13 désignées par le CSA en février 2009), aux projets d'archivage radiophonique et aux projets de diffusion internationale. Ces modifications législatives feront l'objet d'arrêtés d'exécution pour permettre la mise en place de ces nouvelles actions en 2009.

A cela on ajoutera qu'une Commission consultative de la création radiophonique, remplaçant la Commission de sélection du FACR, devrait voir le jour en 2009.

Sommaire



1. Le FACR : origine, mission et financement	6
2. La Commission de sélection : composition, fonctionnement	8
3. Les propositions de soutien d'émissions :	
a) sujets et thèmes traités	12
b) nombre de projets soutenus et montant de l'aide	13
c) évolution	15
d) critères de sélection des projets	20
e) bénéficiaires	21
f) diffusion	24
g) durée de réalisation.....	27
4. L'Atelier de création sonore et radiophonique	28
5. La création radiophonique à la RTBF	34
6. Annexes	
- Législation	38
- Projets soutenus en 2006, en 2007 et en 2008	51
- Adresses utiles	66

1

Le FACR



Origine et mission

Le Fonds d'aide à la création radiophonique (FACR) a été créé par l'article 26 bis du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, abrogé et remplacé par le décret du 27 février 2003. Celui-ci précise au point 15 de son article 1^{er} que « le Fonds d'aide à la création radiophonique est un fonds budgétaire destiné à soutenir les projets d'émissions de création radiophonique et les structures d'accueil pour la création radiophonique agréées par le Gouvernement ». A son article 162 §2, le décret précise que « le Gouvernement arrête les modalités d'utilisation du Fonds d'aide à la création radiophonique ».

L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 21 juin 2004 définit ses modalités de fonctionnement.

Son rôle est de promouvoir et développer la création radiophonique en Communauté française de Belgique. Il intervient dans les frais de production d'œuvres, créatives et originales, valorisant le patrimoine de la Communauté française dans les domaines de l'information, du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique.

Financement et gestion

Le décret du 27 février 2003 stipule que le Fonds d'aide à la création radiophonique est alimenté par la RTBF et les « réseaux » (services privés de radiodiffusion sonore autorisés à insérer de la publicité commerciale dans leurs programmes sonores, selon les modalités fixées par le Gouvernement). Cependant, faute de reconnaissance, ces derniers n'ont pas encore contribué au Fonds.

Depuis la création du Fonds, la contribution annuelle de la RTBF a été en moyenne d'environ 170.000 euros. A ce montant s'est ajouté un reliquat des années précédentes. Ce reliquat avait été constitué lors des premières années de fonctionnement du FACR car le montant des aides octroyées avait été inférieur aux recettes. Dès lors, le Fonds a utilisé l'argent disponible pour soutenir les projets et notamment le Festival de la création sonore et radiophonique en 1998, en 2001 et en 2003.

Cependant, en 2004, ces réserves se sont épuisées. En outre, la contribution RTBF en octobre 2003 s'est avérée inférieure aux années précédentes (147.347,04 euros). Ces deux éléments ont eu pour conséquence de limiter les activités du FACR en 2004 à une seule session d'appel à projets et aussi de devoir opérer une diminution de 10% du subside de la structure d'accueil (l'Atelier de création sonore et radiophonique).

Depuis 2005, il a été à nouveau possible d'organiser deux sessions d'appel à projets et en 2006 de ramener à son niveau antérieur le subside de l'Atelier de création sonore et radiophonique.

La gestion du Fonds d'aide à la création radiophonique relève de la Ministre qui a l'audiovisuel dans ses attributions. Les décisions ministérielles d'octroi des aides sont prises sur avis de la Commission de sélection du FACR.

2

La Commission de sélection



Composition

Comme le prévoit l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du **21 juin 2004**, les membres sont désignés parmi les professions liées à la création radiophonique.

La composition de la Commission :

Président :	Monsieur Ronald THEUNEN
Membres effectifs :	Monsieur Frédéric ANTOINE Monsieur Benoit COPPEE Monsieur Didier DEMORCY Monsieur Stéphane DUPONT Monsieur Philippe OHSE Madame Pascale TISON Monsieur Pierre POUILLIER
Membre de droit avec voix délibérative :	Le Secrétaire général
Membres suppléants :	Benoît VREUX Michèle BLONDEEL Pascale FONTENEAU Anne-Carol SEVERN Simon COLLET Pierre CHEMIN
Délégués du Gouvernement :	Joël MATHIEU Philippe DUMORTIER
Secrétariat :	Service général de l'audiovisuel et des multimédias (Francis DUJARDIN - Anne HUYBRECHTS)

Les mandats (d'une durée de quatre ans) étant arrivés à échéance fin 2006, ils ont été prolongés dans l'attente de la désignation d'une nouvelle Commission.

Fonctionnement

Les demandes qui parviennent au Fonds sont examinées par la « Commission de sélection des projets radiophoniques ayant accès au fonds d'aide à la création radiophonique », ci-après la « Commission ».

Deux fois par an¹, les services privés de radiodiffusion sonore et les producteurs indépendants sont invités à déposer leurs projets en 15 exemplaires auprès du Service général de l'audiovisuel et des multimédias, au secrétariat de la Commission de sélection.

L'appel à projets est envoyé à environ 400 destinataires. Il figure également sur le portail du Ministère www.cfwb.be. Il est rédigé en fonction du nouveau règlement d'ordre intérieur tel qu'approuvé par le Gouvernement le 4 mai 2005 (cfr annexe « législation »).

Les projets d'émission doivent présenter un caractère de recherche, de création, d'adaptation littéraire ou dramatique, d'information spécialisée ou d'éducation permanente. Le dossier de demande doit comprendre une note d'intention, un scénario, le découpage prévu, un budget, l'identification du réalisateur et des autres intervenants, l'accord des co-producteurs et des ayants droit éventuels. Lorsqu'il s'agit d'un producteur indépendant, l'accord de diffusion d'un service privé de radiodiffusion sonore est également requis.

Le secrétariat de la Commission de sélection examine la recevabilité des projets et communique sa décision aux demandeurs, par courrier. Les membres de la Commission sont ensuite convoqués à une session de sélection. Ils reçoivent préalablement les projets déclarés recevables. Plusieurs rapporteurs par genre (fiction, information, magazine culturel, musique) sont désignés.

Lors de la réunion de sélection, les rapporteurs font état de leurs avis sur base du dossier et de toute information complémentaire qu'ils auraient jugé utile de recueillir auprès des demandeurs. Au terme d'un débat, les propositions de soutenir ou non un projet sont prises à la majorité simple des membres présents. Le quorum est fixé à la moitié des membres. Les membres liés de façon personnelle ou professionnelle à un projet se retirent systématiquement de la séance pendant la discussion.

Dans certains cas, lorsqu'elle juge un projet intéressant mais insuffisamment développé, la Commission peut suggérer que le projet soit représenté en fonction de ses remarques ou peut octroyer une aide à l'écriture si elle estime que le projet mérite d'être développé. La Commission peut également décider de proposer son soutien pour une émission « zéro » ou pour une partie de la demande (une émission sur 3 par exemple).

L'avis motivé de la Commission ainsi arrêté est transmis pour décision à la Ministre chargée de l'audiovisuel.

Les décisions sont communiquées aux demandeurs par le secrétariat du Fonds.

La subvention octroyée est liquidée en deux tranches :

¹ Généralement début avril et début septembre.

- la première, de 75%, dans un délai de deux semaines à dater du courrier informant du soutien du Fonds ;
- la deuxième, de 25%, sur présentation des comptes de production, d'une copie de l'œuvre réalisée, ainsi que des dates et heures de diffusion du programme sur antenne, au plus tard le 15 novembre qui suit l'année de l'imputation budgétaire.

Outre ces documents justificatifs, tout bénéficiaire doit mentionner l'aide de la Communauté française avant et après la diffusion du programme sur antenne. Cette mention doit également figurer sur les supports audio.

Si les justificatifs ne sont pas envoyés dans les délais, une procédure de recouvrement de la première tranche est entamée.

La Commission se réunit également pour des sessions extraordinaires.

En 2006, une telle réunion a eu lieu au sujet du projet d'atelier pour les écoles et des modalités d'abstention en cas d'implication personnelle.

3

Les propositions de soutien d'émissions



a) Sujets et thèmes traités

(un descriptif de chaque projet soutenu figure en annexe)

La Commission privilégie les projets qui font appel à un point de vue original de l'auteur et à une réalisation créative (développement scénaristique, exploration sonore, mise en relation de la fiction et du « réel »).

Elle est également attentive à des démarches dans lesquelles le média radiophonique est au centre du projet. La radio peut ainsi être utilisée comme lieu et outil d'expression des « minorités » socio-culturelles ou de courants artistiques particuliers.

On constate une grande diversité dans les thèmes traités et les approches retenues : qu'il s'agisse de projet littéraire, de conte musical, de portraits singuliers, de patrimoine local, les projets ont généralement comme axe central l'exploration de l'altérité et de l'ailleurs...

b) Nombre des projets et montant de l'aide

En 2006, le Fonds a soutenu 29 projets pour un montant total de 188.909 euros :

- 26 documentaires ou reportages,
- 3 fictions.

En 2007, le Fonds a soutenu 17 projets pour un montant total de 102.490 euros :

- 10 documentaires ou reportages,
- 7 fictions.

En 2008, le Fonds a soutenu 31 projets pour un montant total de 234.257 euros :

- 23 documentaires ou reportages,
- 7 fictions,
- 1 émission musicale.

Depuis sa mise en œuvre en 1994, le Fonds a soutenu 426 projets, pour un montant total de 2.338.095 euros.

Année (1)	Projets soutenus	Montant en EUR
1994	30	100 644
1995	27	106 445
1996	31	116 782
1997	25	151 462
1998	40	213 019
1999*	18	115 394
2000	35	169 350
2001	33	186 181
2002	36	203 636
2003	33	206 806
2004*	15	99 600
2005	26	143 120
2006	29	188 909
2007*	17	102 490
2008 ⁽¹⁾	31	234 257
TOTAL	426	2 338 095

(1) Il s'agit des propositions de la Commission pour l'année en cours, les décisions étant parfois reportées sur l'exercice budgétaire suivant
* : Une seule session

L'évolution globale des dépenses se reflète dans le montant « moyen » de l'aide par projet :

Année	Aide moyenne par projet
1999	6.410,77
2000	4.838,58
2001	5.641,86
2002	5.656,56
2003	6.266,84
2004	6.640,00
2005	5.504,61
2006	6.514,10
2007	6.028,82
2008	7.556,68

Soulignons cependant que les projets soutenus par le FACR présentent une grande diversité tant en terme de contenu, de durée, que du budget.

En ce qui concerne le montant des aides accordées aux projets, il est également en augmentation :

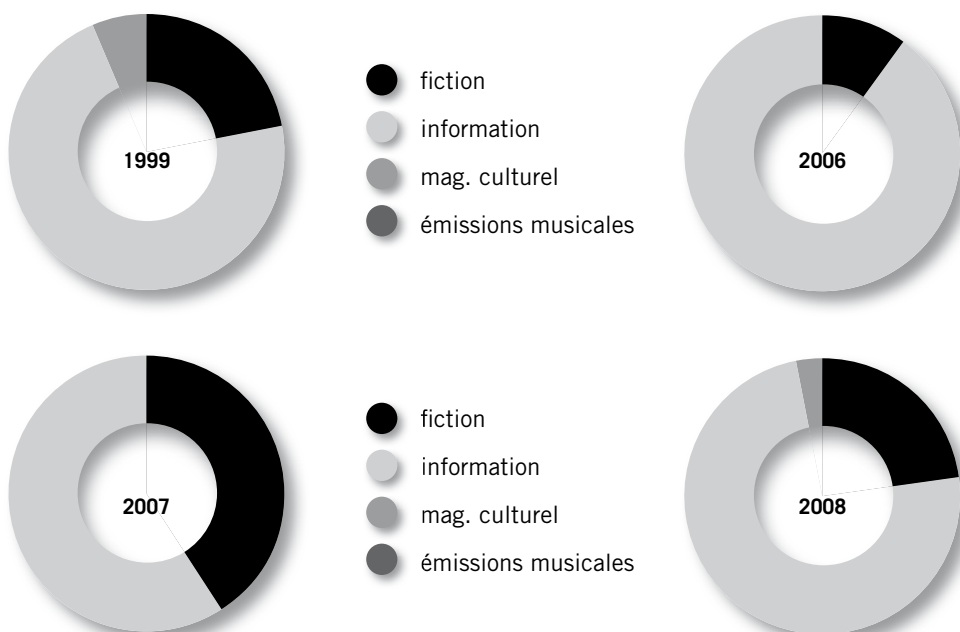
	- de 4000 euros	- de 8000 euros	+ de 8000 euros
2004	3	7	5
2005	11	10	6
2006	6	16	7
2007	4	12	5
2008	5	13	13

c) Evolution

Parmi les types de projets soutenus, une **évolution continue peut s'observer depuis 1999 en faveur des projets d'information** (documentaires, reportages). Par contre, les catégories « magazine culturel » et « musique » semblent tomber en désuétude.

De 1999 à 2008 :

- œuvres de fiction : 21 % en 1999 - 10 % en 2006 - 41 % en 2007 - 23 % en 2008 ;
- les réalisations consacrées à l'information : 68 % en 99 - 90 % en 2006 - 59 % en 2007 - 74 % en 2008 ;
- les magazines culturels : 5,5 % en 1999 - 0 % en 2006 - 0 % en 2007 - 0 % en 2008 ;
- les émissions musicales : 0 % en 1999 - 0 % en 2006 - 0 % en 2007 - 3 % en 2008 ;



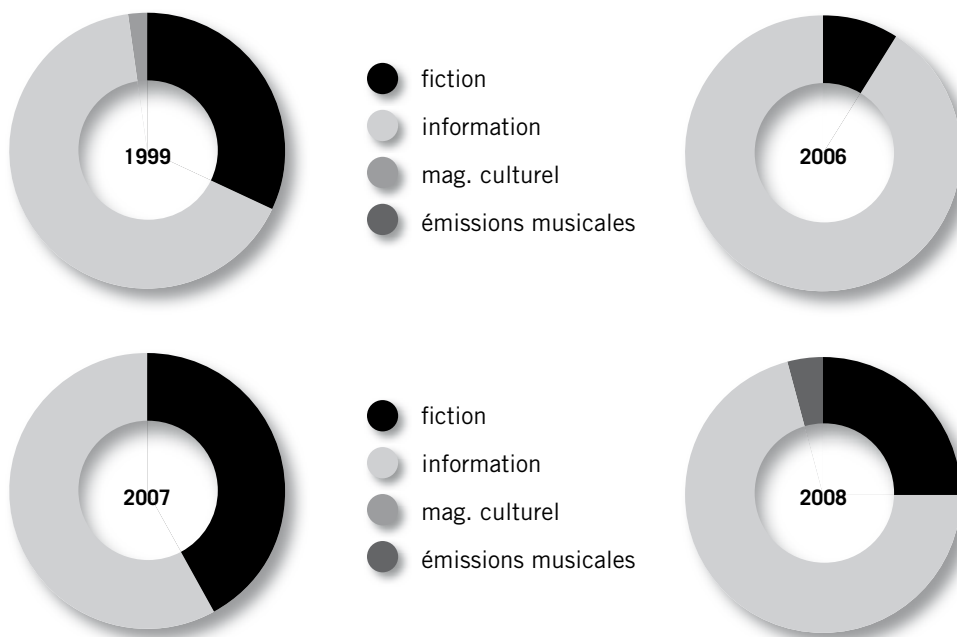
En ce qui concerne l'évolution de la durée des émissions, la durée habituelle est de 50' bien que l'on constate une augmentation des formats courts :

Durée	2006	%	2007	%	2008	%
- de 20' (*)	3	10,34	2	11,76	5	16,66
De 20 à 50'	12	41,37	3	17,64	6	20,00
De 50 à 60'	8	27,58	10	58,82	13	43,33
+ de 50' (**)	6	20,68	2	11,76	6	20,00
	29	100,00	17	100,00	30	100,00

(*) : une émission de moins de 20 ' ou une série comme 10 x 10 '
 (**) : une émission de plus de 50' diffusée en plusieurs fois comme 2 à 7 x 50'

En ce qui concerne le volume de l'aide financière par « genre » :

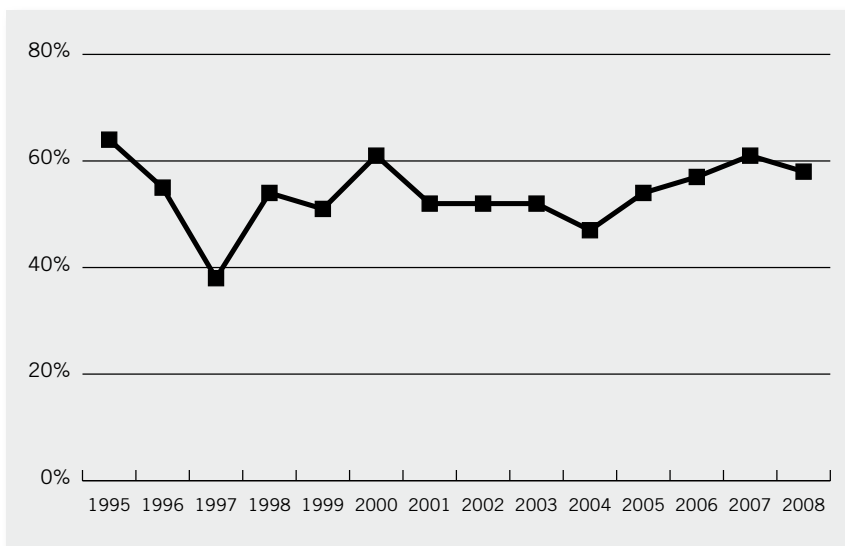
- les œuvres de fiction : 32 % en 1999 - 9 % en 2006 - 42,49 % en 2007 - 25 % en 2008 ;
- les réalisations consacrées à l'information : 66 % en 1999 - 91 % en 2006 - 57,51 % en 2007 - 71 % en 2008 ;
- les magazines culturels : 2 % en 99 - 0 % en 2006 - 0 % en 2007 - 0 % en 2008 ;
- les émissions musicales : 0 % en 99 - 0 % en 2006 - 0 % en 2007 - 4 % en 2008.



Soutien par type de projet en %				
	fiction	information	Mag culturel	musique
1995	86	50	67	50
1996	80	44	57	44
1997	50	44	63	15
1998	59	65	28	33
1999	50	62	25	0
2000	78	63	33	100
2001	55	47	67	50
2002	39	60	0	100
2003	23	58	0	100
2004	33	50	0	0
2005	53	55	0	0
2006	10	90	0	0
2007	42,49	57,51	0	0
2008	25	71	4	0

En dix ans, les dépenses annuelles du FACR et le nombre de projets soutenus ont augmenté. Dès lors, la part du budget pris en charge, par projet, passe de 64 à 58 % en 2008.

année	%
1995	64
1996	55
1997	38
1998	54
1999	51
2000	61
2001	52
2002	52
2003	52
2004	47
2005	54
2006	57
2007	61
2008	58



En fait, chaque projet est moins soutenu individuellement. Certains réalisateurs considèrent qu'en l'absence d'autres sources de financement de projets de création radiophonique, le FACR devrait soutenir un nombre plus limité de projets mais de manière plus conséquente.

La Commission privilégie cependant la diversité, tant dans le genre (information, musique, fiction) que dans la durée, la périodicité et la nature des producteurs (radios, organismes d'éducation permanente, producteurs indépendants, étudiants).

Soulignons, en outre, que cette **diminution du soutien par projet** est surtout remarquable en ce qui concerne les projets de fiction : de 86% à 39%. Ce qui peut s'expliquer par le fait que les budgets de projets de fiction ont été augmentés de façon plus conséquente (frais relatifs aux comédiens, à la musique) que les autres genres.

Soutien par type de projet en %				
	fiction	information	Mag culturel	musique
1995	86	50	67	50
1996	80	44	57	44
1997	50	44	63	15
1998	59	65	28	33
1999	50	62	25	0
2000	78	63	33	100*
2001	55	47	67	50
2002	39	60	0	100*
2003	23	58	0	100*
2004	33	50	0	0
2005	53	55	0	0
2006	10	90	0	0
2007	42,49	57,51	0	0
2008	25	71	4	0

** : Le coût et le nombre de ces projets étaient fort inférieurs à celui des autres catégories, ce qui explique qu'ils aient pu être soutenus dans leur totalité.*

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE 1999 À 2008

	Projets examinés	Projets soutenus	Proportion par genre	% par rapport aux demandes	Financement (euros)	% par genre
Projets 99	35	18	100	51	115 394	100
fiction	8	4	21,05	50	38 176	33
information	21	13	68,42	62	75 979	66
musique	2	0	0	0	0	0
mag.culturels	4	1	5,26	25	1 239	1
Projets 00	57	35	100	61	169 351	100
fiction	9	7	20,00	78	19 435	11
information	38	24	68,57	63	141 735	84
musique	2	2	5,71	100	3 471	2
mag.culturels	3	1	2,86	33	992	1
Festival	5	1	2,86	20	3 718	2
Projets 01	64	33	100	51	186 182	100
fiction	22	12	36,36	55	82 177	44
information	34	16	48,48	47	80 827	43
musique	2	1	3,03	50	8 676	5
mag.culturels	6	4	12,12	67	14 502	8,00
Projets 02	69	36	100	52	203 636	100,00
fiction	23	9	25	39	60 137	30
information	43	26	72	60	138 499	68
musique	1	1	3	100	5 000	2
mag.culturels	2	0	0	0	0	0
Projets 03	63	33	100	52	206 806	100
fiction	13	3	9	23	27 184	13
information	48	28	85	58	162 470	79
musique	2	2	6	100	17 152	8
Festival 03					30.000	
Projets 04	32	15	100	47	99.600	100
fiction	6	2	13	33	9.900	10
information	26	13	87	50	89.700	90
Projets 05	48	26	100	54	143.120	100
fiction	15	8	31	53	47.800	33
information	33	18	69	55	95.320	67
Projets 06	51	29	100	56	188.909	100
fiction	9	3	10	33	17.000	9
information	42	26	90	62	171.909	91
Projets 07	28	17	100	61	102.490	100
fiction	10	7	41	70	43.550	42
information	18	10	59	56	58.940	58
Projets 08	52	31	100	58	234.257	100
fiction	11	7	23	64	59.152	25
information	40	23	74	58	165.105	71
musique	1	1	3	100	10.000	4

d) Les critères de sélection des projets

Outre les aspects de « création » (sujet, axe d'approche, traitement, mise en ondes), la clarté du budget, la diffusion sur plusieurs radios et l'apport de sources complémentaires de financement constituent des éléments favorisant la décision de soutien.

Parmi les critères de sélection des projets, on retiendra aussi les aspects d'éducation permanente ; ce qui explique que des projets d'émission émanant d'asbl centrées sur le multiculturalisme au quotidien ou la coopération au développement soient soutenus par le FACR. Leurs émissions participent également à la création radiophonique.

Critères de choix

- projet bien structuré et développé ;
- originalité du traitement radiophonique ;
- intérêt et originalité du sujet ;
- amélioration par rapport à une précédente demande rejetée ;
- multidiffusion ;
- partenariat financier ;
- richesse et qualité du travail.

Critères de refus

- manque de développement, surtout en ce qui concerne le découpage et le traitement radiophonique ;
- manque d'originalité ;
- le projet ne rentre pas dans les objectifs du Fonds (pour rappel « promouvoir et développer la création radiophonique en Communauté française de Belgique par la production d'œuvres, créatives et originales, valorisant le patrimoine de la Communauté française dans les domaines de l'information, du documentaire, des magazines culturels, de la fiction et de la musique ».) ;
- le projet n'est plus d'actualité ou peu opportun ;
- le projet se limite à la réutilisation de matériel existant ;
- la diffusion est trop limitée ;
- le découpage est imprécis ;
- le budget est trop élevé, et/ou imprécis.

e) Les bénéficiaires

Les aides sont destinées à la production des œuvres de création. Le bénéficiaire assumera tout ou partie des tâches visant à la mise en ondes de l'œuvre de création : production, réalisation, diffusion.

Depuis 1990, on assiste à l'émergence de producteurs et réalisateurs indépendants qui, à côté des radios privées, sont devenus les principaux bénéficiaires des aides. Au fur et à mesure des années, la **proportion de producteurs indépendants** a fortement augmenté alors que les radios privées ne représentent plus qu'un tiers des bénéficiaires.

Les auteurs « radio », pouvant bénéficier d'aides à la production en tant que personnes physiques (au contraire de la Commission du film), ont rentré de plus en plus de projets et considèrent plutôt les radios comme des diffuseurs que des producteurs.

1. Un service privé de radiodiffusion sonore

- a) la radio assume les trois fonctions, il s'agit souvent de radios locales à vocation socio-culturelle (par exemple : Foyer culturel de Jupille et Wandre, Equinoxe FM, Radio J 600)
- b) le service privé de radiodiffusion sonore produit et diffuse mais confie la réalisation à des animateurs-réalisateurs. Il s'agit plutôt de radios universitaires ou associatives (Radio Campus, Radio Panik, Radio Hellena, RUN, Radio Air Libre)

2. Une structure de production (en partenariat avec une radio privée pour la diffusion)

- a) le réalisateur a créé une structure lui permettant de produire ses réalisations (par exemple la Chambre d'écoute asbl pour Thierry Genicot, Les Grands Lunaires asbl pour Christine Van Acker et Thierry Van Roy, Area asbl pour Pascale Tison) ;
- b) la structure de production encadre d'autres réalisateurs que les fondateurs de l'asbl (par exemple Le Crayon libre asbl, l'Atelier de création sonore et radiophonique asbl, Across Stickos asbl) ;
- c) la structure produit occasionnellement des émissions radiophoniques centrées sur son objet social, qu'il s'agisse de « minorités » socio-culturelles ou de courants artistiques particuliers.

3. Un réalisateur (en partenariat avec une radio privée pour la diffusion)

soit une personne qui assume seule la réalisation et la production ; soit des étudiants dont le projet est un travail de fin d'études (IAD, INSAS,...). Pour ces derniers, seuls les frais techniques peuvent être pris en compte par le FACR.

Par ailleurs, si l'on examine la proportion de projets soutenus au sein de chacune de ces catégories, on ne constate pas de différence notable :

2006	Projets soumis	Nombre de projets soutenus
<i>total</i>	51	29
radios	6	4
structures de production	34	16
réalisateurs indépendants	11	9

2007	Projets soumis	Nombre de projets soutenus
<i>total</i>	29	17
radios	4	2
structures de production	22	6
réalisateurs indépendants	3	8

2008	Projets soumis	Nombre de projets soutenus
<i>total</i>	53	31
radios	7	3
structures de production	30	20
réalisateurs indépendants	16	8

En 2006, parmi les 22 bénéficiaires on retrouve :

- 3 services privés de radiodiffusion sonore, soit 14 %
- 11 structures de production, soit 50 %,
- 8 réalisateurs indépendants (personnes physiques), soit 36 %

En 2007, parmi les 17 bénéficiaires on retrouve :

- 2 services privés de radiodiffusion sonore, soit 11 %
- 7 structures de production, soit 41 %,
- 8 réalisateurs indépendants (personnes physiques), soit 48 %

En 2008, parmi les 31 bénéficiaires on retrouve :

- 3 services privés de radiodiffusion sonore, soit 10 %
- 20 structures de production, soit 65 %,
- 8 réalisateurs indépendants (personnes physiques), soit 25 %

Lors des années 2006, 2007 et 2008, 74,41 % des bénéficiaires étaient situés à Bruxelles.

Ces chiffres font apparaître deux phénomènes :

- prédominance des structures de production indépendante ;
- concentration de la production et de la diffusion à Bruxelles.

BENEFICIAIRES	2006	2007	2008
RADIOS PRIVEES			
Radio Air Libre	1		1
Radio Campus			1
Radio Panik	1	1	
J 600	2		1
Radio Si		1	
STRUCTURES DE PRODUCTION			
Atelier de création sonore et radiophonique asbl	3	2	6
Alter Ego films	1		1
Le crayon libre asbl	2		2
Barouf Théâtre asbl	1		
Halolalune Production asbl	2		
Across Stickos asbl	2		1
Ricochets asbl	1		
Théâtre Jacques Gueux asbl	1		
L. Production sprl	1	1	
Lato Senu asbl	1		
Toumouv asbl	1		
Happy & ... asbl		1	
Athanor Production asbl		1	
La Bulle d'or asbl		1	
Dragons films		1	
Apoptose Théâtre asbl			1
Cinétroupe asbl			1
Les Grands Lunaires asbl			3
G.S.A.R.A			1
Infor Jeunes Bruxelles Nord-Ouest			1
Rencontres pour mémoire asbl			1
Ouria asbl			1
Paradise films			1
REALISATEURS INDEPENDANTS			
Jean-Christophe Poncelet	1	1	
Christophe Bailleau	1		
Fabrice Kada	1		1
Muriel Alliot	1		
Priscille Cazin	1		
Sébastien Vanderborght	1		
Brice Cannavo	1		
Thierry Tirtiaux	1		
Lorenzo Caròla		1	
Jean-Christophe Potvin		1	1
Philippe Delchambre		1	
Bénédicte Bantuelle		1	
Fabrice Osinski		1	
Sarah Fautré		1	
Violaine de Villers		1	
Pascale Stevens			1
Florian Namias			2
Caroline Michaud-Nérard			1
Stéphanie D'Haenens			1
Maxime Coton			1

f) Diffusion des émissions soutenues par le FACR

1. Les intentions de diffusion

Pour rappel, le Fonds d'aide à la création radiophonique fait le lien entre la création et la diffusion en exigeant que les projets qui lui sont soumis soient diffusés sur au moins une radio privée de la Communauté française.

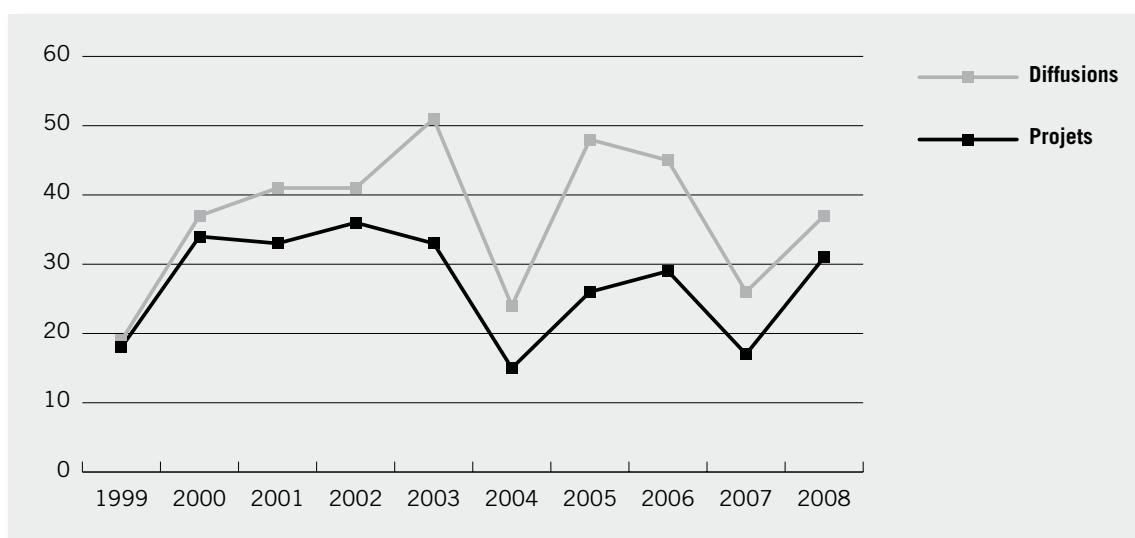
Le tableau ci-dessous détaille les intentions de diffusion des projets soutenus par le FACR, par radio en 2006, 2007 et 2008. On constate que certains projets prévoient dès l'origine de coupler la diffusion en Communauté française de Belgique à une diffusion internationale.

Radios Belges	2006	2007	2008
Radio Panik	15	6	15
Radio Campus	12	11	16
Radio Air Libre	5	4	3
J 600	2		1
Radio OSR	6		1
Radio Salamandre	2	1	
Radio TBF Frasnes	1		
Radio Nova	1	1	
Radio Cyclone	1		
Radio Si		1	1
Radio Run		1	
Radio Swap		1	
TOTAL	45 sur 28 projets	26 sur 17 projets	37 sur 31 projets
Radios étrangères			
Jet FM	1		
Echos des Garrigues	1		
Radio Occitania	1		1
Radio Transparence	1	1	1
Radio Grenouille			1

La multidiffusion

Depuis 1999, on constate une augmentation dans les intentions de diffusion, et la multiplication des diffuseurs :

- En 1999 : 18 projets pour 19 diffusions
- En 2000 : 34 projets pour 37 diffusions
- En 2001 : 33 projets pour 41 diffusions
- En 2002 : 36 projets pour 41 diffusions
- En 2003 : 33 projets soutenus pour 51 diffusions
- En 2004 : 15 projets soutenus pour 24 diffusions
- En 2005 : 26 projets soutenus pour 48 diffusions
- En 2006 : 29 projets soutenus pour 45 diffusions
- En 2007 : 17 projets soutenus pour 26 diffusions
- En 2008 : 31 projets soutenus pour 37 diffusions



2. Prêt public à la Médiathèque

Dès 2003, la mise à disposition d'une copie de l'émission soutenue à la Médiathèque est une condition du soutien du FACR. Dans ce cadre, 60 émissions ont depuis été remises à la Médiathèque. Par ailleurs, certains producteurs ont déposé, de leur propre initiative, à la Médiathèque des émissions produites antérieurement.

3. Rediffusions à la RTBF : «Par oui-dire»

Depuis 1997, différentes œuvres soutenues par le FACR ont été rediffusées sur la chaîne « La Première » de la RTBF dans le cadre de son émission «Par oui-dire» (précédemment intitulée «L'autre écoute»).

Depuis 2002, le cahier des charges de la RTBF prévoit l'obligation pour cette chaîne de diffuser (20 heures par an) des œuvres réalisées par les producteurs et réalisateurs indépendants et soutenues par le FACR. Elles font, en outre, l'objet d'un achat de droits de diffusion. Le choix des œuvres reste bien évidemment du ressort de la RTBF.

Celles-ci sont diffusées chaque lundi de 22 à 23 h sur la «Première» dans l'émission «Par oui-dire» dont Pascale Tison assure la programmation, en lien avec le secrétariat du FACR.

L'audience est estimée à environ 30.000 auditeurs, ce qui accentue fortement l'impact de ces émissions après leur diffusion sur les radios privées.

Les émissions diffusées en 2006, 2007 et 2008 figurent ci-dessous :

2006	TITRE	PRODUCTEUR	DUREE
20/02/2006	L'homme d'ambiance	Carine Demange	46'
01/05/2006	Les pensionnats	Les Grands Lunaires asbl	2 x 50'
08/05/2006			
15/05/2006			
29/05/2006	Le saz de Kantarma	Pascale Stevens	56'
2007			
15/01/2007	Un métier comme un autre	Jean-Paul Raemdonck	54'
12/02/2007	Anton et Quentin	Vincent Matyn-Wallecan	45'
16/04/2007 et 23/04/2007	La cité administrative	Gwenaël Breës et Irvic D'Olivier	2 x 60'
15/10/2007	Le retour à la terre	Fabrice Kada	45'
29/10/2007 et 05/11/2007	Bateaux/ciseaux	Christine Van Acker	2 x 50'
22/01/2007 29/01/2007	On n'est pas des animaux	Guillaume Istace	2 x 50'
19/02/2007	L'année du singe	Olivier Meys	50'
12/03/2007	Noces de chiens	Pierre Lorquet, Sabine Ringelheim Luc Malghem	50'
19/02/2007 26/02/2007	Quatre saisons sous la terre	Olivier Meys	2 x 50'
02/07/2007	Bombay, Bombay	Dominique Henry, Vincent Detours	45'
27/08/2007	Histoires souterraines d'Argentine	Guillermo Kozlowsky, Carine Thibaut	50'
10/10/2007	Raymond Duesberg ou La fin de l'empire	André Dartevelle	52'
10/12/2007 17/12/2007	Demain Tombouctou	Veronika Mabardi	2 x 50'
2008			
14/04/2008	La princesse de cristal	Paola Stévenne	1 h
21/01/2008 28/01/2008	1, 2, 3 piano	Sophie Bruneau	2 h
04/02/2008	Gens de la terre	Thierry Tirtiaux	1 h
18/02/2008	Chekspoints	Fabienne Laumonier, Irvic D'olivier	29' 17"
03/03/2008	Les spotters	Fabrice Osinski	1 h
17/03/2008	La chienne de Naha	Caroline Lamarche	41' 05"
21/04/2008 au 07/07/2008	Visage interdit, Figure détruite	Richard Kalisz	10h 01' 58"
28/06/2008	24, rue Bedoyère	Muriel Alliot	46'
28/03/2008	Leçon de couture	Félicie Artaud	45'
16/05/2008	Il y avait un petit muret	Juliette Boutillier	44'
31/05/2008	UHT, Ultra Haute Température	Sébastien Vanderborght	54' 37"
15/09/2008	Les scrutateurs de désert	Lorenza Carola	31' 27"

g) la durée de réalisation

Les producteurs disposent d'un délai de réalisation d'environ un an : la date de remise des justificatifs est fixée au 15 novembre de l'année qui suit l'année de l'imputation budgétaire. En pratique, cela signifie que si l'accord de soutien du FACR, accompagnant le paiement de la première tranche de 50%, parvient en 2002, la réalisation doit être achevée le 15 novembre 2003.

On constate que, depuis 1999, peu de projets sont annulés (2 sur 35 en 2000 et 3 sur 33 en 2001), et que la majorité des projets est réalisée dans les délais impartis :

Certains projets reçoivent un délai supplémentaire accordé par le Ministère de la Communauté française. Les demandes de délai supplémentaires doivent être signifiées par courrier au secrétariat du FACR et doivent être motivées. Les demandes de report s'étalent de quelques jours à quelques mois. Les motifs de ces demandes sont extrêmement variés : circonstances personnelles, imprévus, difficultés pour boucler un budget,...

Année	Nombre de projets	Remis à temps	Reportés	Annulés
1999	18	8	7	0
2000	35	20	11	2
2001	33	16	14	3
2002	36	20	14	2
2003	33	19	12	2
2004	15	9	5	1
2005	25	12	11	2
2006	29	12	15	2

En 2007 et en 2008, les projets soutenus devront être remis le 15/11/09 et le 15/11/10.

4

L'Atelier de création sonore et radiophonique



Parallèlement à l'action de soutien aux projets, le Fonds d'aide à la création radiophonique permet une autre forme de soutien à la création radiophonique par l'encadrement d'auteurs et de projets. L'Atelier de création sonore et radiophonique favorise la production d'œuvres sonores de création. Il rassemble des auteurs, des ingénieurs du son, des réalisateurs, des comédiens et des passionnés du son. Tous les deux ans, il organise un Festival de création sonore et radiophonique.

Née en 1997 du désir de ses fondateurs de redonner un espace à la création sonore, cette asbl a été reconnue en mars 2000 comme structure d'accueil et a reçu en 2001, 2002 et 2003 une subvention (de 61.973 euros) à cet effet. En 2004, pour des raisons générales de restriction budgétaire du FACR, son subside a dû être ramené à 55.777 euros. Dès 2005, la subvention a été rétablie à son niveau initial.

Ses missions génériques en tant que « structure d'accueil » sont la diffusion, la promotion et la valorisation de la création radiophonique de la Communauté française.

Les missions particulières de l'atelier de création sonore et radiophonique sont :

- favoriser les commandes et initiatives en matière de création radiophonique ;
- assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : scénario, montage financier, production, post production et diffusion. Une attention particulière est réservée à l'encadrement des jeunes diplômés des écoles artistiques en veillant à les mettre en contact avec le secteur professionnel ;
- développer la promotion des œuvres de création radiophonique, notamment lors de manifestations publiques telles que festivals et écoutes en public.

Une aide en matériel lui a également été octroyée chaque année par le Service général de l'Audio-visuel et des multimédias.

Ci-dessous les éléments majeurs des actions menées en 2006, 2007 et 2008 par l'ACSR.

Activités 2006 : L'ACSR emménage dans les locaux mis à disposition par la Communauté française.

1. Production d'œuvres de création radiophonique.

Les réalisations terminées

- « *Anton et Quentin* »*, un documentaire de Vincent Matyn-Wallecan
- Séries de courts-métrages sur le thème « *Lorsque le capitaine est fou, les étoiles ne servent à rien* ». Cette opération a été menée avec l'aide de la SACD/SCAM-Belgique, de la CoCof et du FACR.
- « *Plic, ploc* » de Aurélien Giraudet et Benoît Milan
- « *Les retardataires de Séoul* » de Juliette Boutillier
- « *Ceci est le début* » de Bruno Forzani
- « *Le capitaine en détresse* » de Pascale Stevens
- Coproduction avec Radio Panik, « *La cité perdue* » (une épopée radiophonique en deux épisodes autour de la Cité administrative de l'Etat)

* émissions soutenues par le FACR

Les créations lancées en 2006

- « *Le temps de la routine* »* projet documentaire de Christophe Rault
- « *Cartographie du silence* » de Anthony Carcone

Les projets en phase de réalisation et de finition

- « *Travaux d'aiguille* » de Félicie Artaud
- « *Garderie d'Ecole 1-2* » de Savina Lejuge Segrais
- « *Les anges d'enfer* » de Dinah Bird

2. Promotion et diffusion

L'atelier a poursuivi la **diffusion** de ses productions dans les festivals dont

- le festival SONOR à Nantes
- le cinéma Nova (Bruxelles) dans le cadre de la programmation « Pupils wide open »

Les productions ont été diffusées sur des radios en Belgique (RTBF, Radio Panik, Radio Campus, Radio Air Libre) et à l'étranger : Jet Fm à Nantes, Radio Grenouille à Marseille, réseau Radio, Kunstradio - ORF (Vienne-Autriche), Ars Sonora - RNE (Espagne), Klangraum SWR2 (Baden-Baden / Allemagne), Drama Department - Radio Belgrade.

SilenceRadio.org : Dans une interface conviviale programmée en flash, où les pièces sonores sont représentées par des pastilles mouvantes et colorées, SilenceRadio.org propose à l'écoute de nombreux documentaires, poésies sonores, fictions, collages et autres courts-métrages pour l'oreille. Et cela en dehors de toute contingence de programmation : le principe du téléchargement libre laisse l'internaute maître de ses choix d'écoute.

Cette action a eu un grand écho dans la presse francophone belge et française. Depuis sa mise en ligne, le site a reçu par mois la visite de milliers d'internautes et ce nombre est sans cesse croissant. En 2006, SilenceRadio.org a réalisé trois mises en ligne (21 juin : 9 productions, 21 septembre : 11 productions et 21 décembre : 11 productions).

SilenceRadio.org bénéficie d'une visibilité internationale, notamment par des collaborations étroites avec Arte Radio (France) et l'ORF (Autriche).

3. Formation

Un stage intitulé « Promenade sonore à Bruxelles » a été organisé en collaboration avec Archimédia (Centres de ressources sur les cultures du son - France). Treize participants ont suivi cette formation.

* émissions soutenues par le FACR

Activités 2007 :

Conformément aux prévisions de 2006, l'ACSR a installé dans ses nouveaux locaux, avec l'aide du Service de l'Infrastructure, un studio de montage, un studio de mixage et une cabine de prise de son qui peuvent être utilisés par les réalisateurs suivant des modalités de partenariat définies par l'atelier.

1. Production d'œuvres radiophoniques

Les réalisations terminées

- « *La leçon de couture* », documentaire de *Félicie Artaud**
- « *Précipitation-Condensation* », création sonore de *Dimitri Coppe**
- « *Ritournelle* », création sonore de *Christophe Rault**
- « *La femme sans visage* », dramatique radiophonique de *Clément Laloy*
- « *Have a dream à la folie* », performance radiophonique du Collectif « *Ici-Même* »

Les productions en cours

- « *Garderie* », documentaire de *Savina Segrais*
- « *Portrait d'école* » documentaire de *Vincent Matyn**
- « *Cartographie du silence* », création sonore de *Anthony Carcone**
- « *Derrière chez moi* », docu-fiction de *Carine Demange**

2. Promotion et diffusion

L'Atelier a participé à plusieurs **festivals à l'étranger** et a collaboré à la soirée d'écoute organisée dans le cadre du festival «*Filmer à tout prix* ». L'Atelier a également organisé la **diffusion** de certaines de ses émissions sur des radios étrangères et à la RTBF.

- « *Anton et Quentin* »* de *Vincent Matyn* :
 - ° émission « *Par Ouï-Dire* » à la RTBF
 - ° festival Longueur d'ondes à Brest
 - ° festival international du Documentaire de Marseille
- « *Takiwasi, la maison qui chante* » de *Olivier Taymans* et *Irvic D'Olivier*
 - ° festival Sonor à Nantes (28/03/2007)
- « *La femme sans visage* » de *Clément Laloy*
 - ° réseau RADIA, composé d'une quinzaine de radios internationales
- « *Précipitation-Condensation* de *Dimitri Coppe*
 - ° Musique 3 (RTBF)
 - ° Radio nationale polonaise
 - ° Radio Srbije (Serbie)
- Les pastilles de *SilenceRadio.org* dont « *Huit mètres sous terre* »
 - ° festival de Nyon « *vision du réel* »

SilenceRadio.org : quinze nouvelles productions sonores ont été mises en ligne sur le site de *SilenceRadio.org*. Le site de *SilenceRadio.org* a en outre fait l'objet d'une promotion globale sur *Radio Grenouille* (Marseille).

* émissions soutenues par le FACR

3. Formation

Un stage d'écriture radiophonique a été organisé en collaboration avec Arte Radio. Il a accueilli 8 participants pendant 6 jours et a permis la réalisation de 4 œuvres courtes. Une des quatre réalisations a été mise en ligne sur Arte Radio.

4. Festival Radiophonic

La cinquième édition du festival de l'acsr aux Brigittines a permis la rencontre des créateurs radiophoniques avec le public (plus de 1.000 personnes) et avec plus d'une trentaine de réalisateurs étrangers. En partenariat avec les Brigittines, la Ville de Bruxelles, la RTBF, l'UER, RADIA (réseau de radios européennes), le festival s'est tenu durant quatre jours du 25 au 28 octobre 2007.

Plusieurs événements ont été créés dans l'espace des Brigittines dont un important hommage à Luc Ferrari. Une radio en direct où différents invités ont été conviés a fonctionné tout au long du festival. Une compétition officielle des réalisateurs en Communauté française (30 œuvres sélectionnées de 2005 à 2007) a été organisée. Un jury international a décerné deux prix pour « *Les aveugles* » de Brice Cannavo, prix de la meilleure fiction et « *Les dernières lettres de Stalingrad* » de Juliette Boutillier, prix du meilleur documentaire (deux émissions soutenues par le FACR).

Un débat sur l'enseignement de la radio en Communauté française a réuni bon nombre d'enseignants du secteur et des étudiants (Insas, IAD, ERG, la Cambre, Inraci).

Activités 2008 :

1. Production d'œuvres radiophoniques

Les réalisations terminées

- « *Garderie* », documentaire de Savina Segrais
- « *Cartographie du silence* », création sonore de Anthony Carcone
- « *Passage pacific* », de Vincent Matyn-Wallecan

Les productions en cours

- « *Portrait d'école* » documentaire de Vincent Matyn
- « *Derrière chez moi* », docu-fiction de Carine Demange
- « *Portrait d'école* », de Vincent Matyn*
- « *Cracher la violence avec les mots* » de Ecaterina Vidick
- « *Je suis Frédéric* » de Damien Magnette
- « *Une fronde modèle* » de Guillermo Kozlowski
- « *Personnologue* » de Sébastien Dicenaire
- « *Portrait d'un colombophile* » de Emmanuel Massart

Une séance d'information spécifique au métier de réalisateur radio indépendant a été organisée le 12 juin 2008 en collaboration avec l'asbl Smart.

* émissions soutenues par le FACR

2. Promotion et diffusion

L'ACSR a poursuivi la **diffusion** auprès du réseau développé en Belgique et à l'étranger et a participé à l'accueil du meeting annuel du groupe Ars Acustica de l'UER (visite des locaux de l'acsr, présentation de SilenceRadio, ...). Ce groupe rassemble des producteurs de différentes radios européennes de service public. Parmi ceux-ci, Kunstradio (Ö1) et Radio Clasicà (RNE) ont rediffusé en début d'année la soirée eScape du festival Radiophonic 2007.

SilenceRadio.org : *Soundscape Forever*

En 2008, SilenceRadio a réalisé une double « mise en onde » à la fois sur la toile internet (sur son site) et sur l'hertzien, en partenariat avec Kunstradio, célèbre émission de la radio autrichienne de service public ORF, consacrée à l'art sonore. Sous le couvert de la thématique « Soundscape forever », l'intention était de revisiter, avec la collaboration de 17 artistes belges et étrangers, le genre du « paysage sonore » dans la multiplicité de ses aspects : les dimensions acoustiques de l'architecture, du contexte rural ou urbain, mais également dans sa dimension sociale, dans sa relation à ceux qui l'habitent.

Radio Shoot Stories dans le cadre de European Sound Delta : IMAL, Radio Panik, la compilothèque et l'ACSR se sont associés pour intégrer une escale bruxelloise au projet européen European Sound Delta. Durant trois mois, deux bateaux, qui servaient de résidence nomade à une cinquantaine d'artistes sonores européens, ont remonté simultanément le Rhin et le Danube depuis respectivement la Mer du Nord et la Mer Noire jusqu'à Strasbourg. Lors du périple belge, un des deux bateaux a fait escale à Mons, Anvers et le 26 juillet à Bruxelles ; l'occasion pour les artistes en résidence de montrer un avant-goût de leur travail en cours et de participer à des performances et manifestations avec des artistes locaux.

3. Formation

En tant que structure d'accueil, l'ACSR tisse des **ponts avec les hautes-écoles** de différentes manières. Ainsi, Irvic D'Olivier, coordinateur et fondateur de SilenceRadio, a été invité à l'INSAS dans le cours de Mr Quentin Jacques (option son) et à l'IHECS dans le cours d'Henri Simons, pour présenter l'ACSR et sensibiliser à l'univers de la création radiophonique.

En outre, l'ACSR a mis en place **trois stages de formation** :

Le premier stage était consacré au **documentaire sonore** et destiné aux étudiants de l'ERG, sous la tutelle d'Annick Leroy. Ce stage de 4 jours était intégré au projet « Perturbations, bruits, interférences, spams... », cycle de 3 workshop et 4 conférences de l'ERG (Ecole de recherche graphique). Ce stage s'est déroulé du 22 au 26 janvier 2008 avec 5 groupes de 3 étudiants, et était encadré par Irvic D'Olivier (SilenceRadio.org) et Christophe Rault (arteradio.com), en collaboration avec Annick Leroy.

Les **deux stages consacrés à la fiction** ciblaient plutôt un public d'initiés. Ils visaient à recenser et développer les étapes nécessaires à la construction d'un récit fictionnel pour la radio.

Le premier stage était animé par Mariannick Bellot et Christophe Rault (prix Europa 08). Il s'est déroulé du 30 juin au 4 juillet 2008 et était axé sur le travail d'écriture, en rapport direct au son et à la mise en onde, en présence d'un metteur en onde et de deux comédiens expérimentés (Sophia Leboutte et Yvan Tjolle). L'objectif final était la réalisation d'une fiction très courte (deux à cinq minutes), pour deux voix.

Le deuxième stage consistait en un atelier d'écriture animé par Pierre De Jaeger (5 journées étalées sur le second semestre 2008). Il abordait plus en profondeur la dimension de l'écriture pour une fiction.

5

La création radiophonique à la RTBF



La Cellule d'aide à la création

Depuis l'année 2000, la RTBF a mis en place une cellule de création radiophonique en collaboration avec le Service de la Promotion des Lettres du Ministère de la Communauté française et les deux sociétés d'auteurs, la SABAM et la SACD, aux fins de relancer la création et l'écriture radiophoniques sur le plan de la fiction et du documentaire.

Le budget (incluant également la Sabam qui s'est retirée en 2004) était initialement de 50.000 euros pour 15 heures d'antenne ; le budget de l'année 2006 était de 43.000 euros pour la réalisation de 15 heures d'antenne à raison de six jours de montage/mixage à la RTBF et d'une somme évaluée selon un budget et une demande précise. Le budget 2007 était de 45.000 euros.

La RTBF intervient dans l'opération par la mise à disposition de services : une productrice, affectation d'un studio durant 100 jours par an et prise en charge des droits d'auteur. La production est centralisée à Bruxelles (La Première), suite à la réorganisation des chaînes de la RTBF.

Tout réalisateur ou producteur installé en Communauté française ou en France peut déposer un projet. En effet, la cellule de création radiophonique est orientée vers l'international depuis 2005 grâce à l'ajout de la SACR France au sein de la cellule et la diffusion sur France-Culture de dix heures dans la grille d'été de juillet à raison de deux heures par week-end. Ceci implique une augmentation du nombre de projets et le dépôt de ceux-ci par des réalisateurs français.

La sélection des projets a été opérée en 2006 et 2007 deux fois par an par un jury de sélection dont les membres étaient les suivants :

- Pour la Communauté française : Jean-Luc Outers (Président), Laurent Moosen
- Pour la SACD / SCAM : Layla Nabulsi, Grégor Beck
- Pour la SACD France : Yves Nilly
- Pour la RTBF : Pascale Tison, Ombeline Oversacq
- Observateurs : Francis Dujardin (FACR) et Béatrice Buick pour la Scam
- Membre invité : Isabelle Wéry

En 2006, il faut souligner la grande augmentation de dossiers soumis : **93** projets (contre 22 projets reçus en 2005) et dans la deuxième session, un très grand nombre de fictions était proposées.

En 2007, 11 projets ont été acceptés sur les 57 proposés pour un montant total de 45.000 euros.

Le Ministère de la Communauté française (le Service de la Promotion des Lettres) contribue à raison de 25.000 euros, la SACD/Scam à raison de 12.500 euros et la SACD Paris : 7.500 euros.

En 2008, 80 projets ont été soumis, ils seront examinés en mars 2009.

6

Annexes



Législation

1. Décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion (tel que modifié par le décret du 29 février 2008).....	38
2. Arrêté du 21 juin 2004 du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités relatives au fonds d'aide à la création radiophonique	44
3. Règlement d'ordre intérieur de la Commission de sélection des projets ayant accès au fonds d'aide à la création radiophonique approuvé par le Gouvernement le 4 mai 2005	47

Projets soutenus

- en 2006	51
- en 2007	57
- en 2008	60

Adresses utiles

1. Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel	66
2. Commission du Fonds d'Aide à la Création radiophonique.....	66
3. Atelier de création sonore et radiophonique	66
4. La Médiathèque de la Communauté française de Belgique asbl	67
5. Cellule de création Promotion des Lettres / RTBF / SCAM-SACD	67
6. Services privés de radiodiffusion sonore ayant diffusé les projets du FACR en 2006, 2007 et 2008	67
7. Producteurs indépendants soutenus par le FACR en 2006, 2007 et 2008.....	68
8. Instituts d'enseignement audiovisuel	70

LÉGISLATION

1. Décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion (tel que modifié par le décret du 29 février 2008)

TITRE IX – FONDS D'AIDE A LA CREATION RADIOPHONIQUE

Art. 161.

§ 1^{er}. Les éditeurs de services disposant d'une autorisation en tant que radio en réseau et les éditeurs de services de radiodiffusion sonore distribué sur un réseau de radiodiffusion sonore en mode hertzien terrestre numérique autorisés en vertu du présent décret participent annuellement au financement du fonds d'aide à la création radiophonique.

Le montant de cette participation est de :

- 2.500 euro si le chiffre d'affaires de l'éditeur de service est inférieur à 500.000 euro ;
- 5.000 euro si le chiffre d'affaires de l'éditeur de service est supérieur à 500.000 euro et inférieur à 1 million euro ;
- 10.000 euro si le chiffre d'affaires de l'éditeur de service est supérieur à 1 million d' euro et inférieur à 2 millions d'euro ;
- 15.000 euro si le chiffre d'affaires de l'éditeur de service est supérieur à 2 millions d' euro et inférieur à 3 millions d'euro ;
- 30.000 euro si le chiffre d'affaires de l'éditeur de service est supérieur à 3 millions d' euro et inférieur à 4 millions d'euro
- Au-delà des 4 millions d'euros de chiffre d'affaires de l'éditeur de service, le montant de la participation augmente de 30.000 euro par tranche *de 2 millions supplémentaire*.¹

Les montants forfaitaires et les échelles de chiffre d'affaires visées à l'alinéa précédent sont adaptables annuellement sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ordinaire tel que défini par la loi du 2 août 1971.

Par chiffre d'affaires, il faut entendre les sommes brutes, hors échanges et taxes sur la valeur ajoutée, des publicités payées par les annonceurs à l'éditeur de services et s'il échet, à ses exploitants ou à sa régie publicitaire et s'il échet, aux régies publicitaires des exploitants, pour la diffusion de leurs messages publicitaires.

Pour la première année d'autorisation, l'éditeur de services participe au fonds d'aide à la création radiophonique sur la base du plan financier prévisionnel déposé par lui lors de l'introduction de sa demande d'autorisation.

¹ Modification introduite par décret du 29/02/08 modifiant les titres Ier, III, VI, IX et XI du décret du 27/02/03 sur la radiodiffusion

§ 2. Au plus tard au 30 juin de chaque année, le CSA constate pour chaque éditeur de services visés au § 1^{er}, le chiffre d'affaires de l'année précédente et communique celui-ci au Gouvernement.

§ 3. Au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année, le Gouvernement ordonne, par lettre recommandée à la poste, à l'éditeur de services de verser le montant de sa participation au fonds d'aide à la création radiophonique.

La lettre recommandée détermine les délais dans laquelle le montant de la participation doit être payé. Le délai de paiement est d'au moins un mois. Il prend cours à partir de la date d'envoi de la lettre recommandée.

§ 4. Les montants dus portent intérêt de retard au taux de 1 p.c. par mois. Toute fraction de mois est comptée pour un mois entier.

§ 5. L'éditeur de services redevable peut se pourvoir en réclamation, par lettre recommandée à la poste, adressée aux services du Gouvernement, contre le montant de la participation établie à sa charge.

Les réclamations doivent être envoyées, sous peine de déchéance, endéans les 30 jours de la date d'envoi de la lettre recommandée ordonnant de payer le montant de la participation.

Les services du Gouvernement statuent dans le mois sur le bien-fondé de la contestation.

La décision des services du Gouvernement est notifiée au redevable par lettre recommandée à la poste.

§ 6. A défaut du paiement de la participation et de ses intérêts éventuels, le premier acte de poursuite pour le recouvrement est une contrainte.

Elle est visée et rendue exécutoire par le fonctionnaire chargé du recouvrement de la participation.

Elle est signifiée par exploit d'huissier de justice avec commandement de payer.

L'exécution de la contrainte a lieu compte tenu des dispositions de la cinquième partie, Titre III, du Code judiciaire relatif à l'exécution forcée.

L'exécution de la contrainte ne peut être interrompue que par une opposition motivée, formée par le redevable, avec citation en justice. Cette opposition est faite par un exploit signifié à la Communauté française en la personne du fonctionnaire chargé du recouvrement de la participation.

L'action est portée devant le Tribunal dans le ressort duquel est situé le bureau du fonctionnaire chargé du recouvrement de la participation.

§ 7. La demande en restitution du montant de la participation et de ses intérêts éventuels est formée par exploit contenant citation en justice signifié à la Communauté française en la personne du fonctionnaire chargé du recouvrement de la contribution.

L'action est portée devant le Tribunal dans le ressort duquel est situé le bureau du fonctionnaire chargé du recouvrement de la taxe.

§ 8. En cas de remboursement du montant de la participation, des intérêts moratoires sont calculés au taux d'intérêt légal sur le montant de la participation remboursable.

§ 9. Le recouvrement du montant de la participation et de ses intérêts éventuels se prescrit par un an à compter du jour où elle est née.

L'action en restitution du montant de la participation et de ses intérêts éventuels se prescrit par un an à compter du jour où elle est née.

Les prescriptions, tant pour le recouvrement que pour la restitution de la participation, sont interrompues de la manière et dans les conditions prévues par les articles 2244 et suivant du Code civil. En ce cas, une nouvelle prescription, susceptible d'être interrompue de la même manière, est acquise un an après le dernier acte interruptif de la précédente prescription, s'il n'y a instance en justice.

Art. 162.

§ 1^{er}. Le point 23 du tableau annexé au décret du 27 octobre 1997 tel que modifié, contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, est modifié selon le tableau suivant :

Dénomination du fonds budgétaire	Nature des recettes affectées	Objet des dépenses autorisées :
Fonds d'aide à la création radiophonique.	Participation de la RTBF telle qu'établie en vertu du contrat de gestion ; Participation des radios en réseau et des éditeurs de services de radiodiffusion sonore distribué sur un réseau de radiodiffusion sonore en mode numérique.	Soutien à des projets d'émissions de création radiophonique ; Soutien aux radios associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente. ² Soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique agréées et ayant pour objet la diffusion, la promotion et la valorisation de la création radiophonique de la Communauté française.

§ 2. Le Gouvernement arrête les modalités d'utilisation du Fonds d'aide à la création radiophonique.

² Modification introduite par décret du 29/02/08 modifiant les titres Ier, III, VI, IX et XI du décret du 27/02/03 sur la radiodiffusion

Art. 162bis.

Le Gouvernement peut attribuer une subvention forfaitaire de fonctionnement aux radios associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente. Cette subvention forfaitaire ne peut être calculée qu'en fonction des critères suivants : le recours ou non à des messages de communication commerciale et le mode de diffusion des services.

Le Gouvernement arrête les modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux radios associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente.

Les subventions cumulées qui peuvent être octroyées aux radios associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente ne pourront excéder un montant total de 100.000 euro au profit d'un même bénéficiaire sur une période consécutive de trois années consécutives³.

Art. 162ter.

§ 1^{er}. Le Gouvernement peut agréer et subventionner des structures d'accueil pour la création radiophonique après avis de la Commission consultative de la création radiophonique visée à l'article 162quinquies.

Pour être agréée, une structure d'accueil pour la création radiophonique doit poursuivre les missions suivantes :

1° La mission générale de la structure d'accueil est la diffusion, la promotion et la valorisation de la création radiophonique de la Communauté française;

2° Ses missions particulières sont :

- Favoriser les initiatives en matière de création radiophonique;
- Assurer un encadrement aux auteurs de projets de création radiophonique en intervenant à différents stades de leur réalisation : depuis le scénario jusqu'à la diffusion et la parution. Une attention particulière est réservée à l'encadrement des jeunes diplômés des écoles artistiques en veillant à les mettre en contact avec le secteur professionnel;
- Développer la promotion des émissions de création radiophonique, notamment lors de manifestations publiques telles que festivals et écoutes en public.

Après avis de la Commission consultative de la création radiophonique, le Gouvernement peut retirer l'agrément de la structure d'accueil si celle-ci ne satisfait pas aux conditions de son agrément.

§ 2. Chaque année, au plus tard le 1^{er} mars de l'année qui suit l'exercice concerné, la structure d'accueil communique au Ministre qui a l'audiovisuel dans ses attributions un rapport d'activités et un bilan financier selon les modalités fixées par le Gouvernement.

³ Modification introduite par décret du 29/02/08 modifiant les titres Ier, III, VI, IX et XI du décret du 27/02/03 sur la radiodiffusion

§ 3. L'agrément n'emporte pas octroi automatique d'une subvention. Toutefois, le Gouvernement peut subventionner les structures d'accueil agréées, sur la base d'un programme prévisionnel annuel d'activité déposé par chaque structure d'accueil. Le montant total de ces subventions ne peut excéder un tiers des recettes annuelles du Fonds d'aide à la création radiophonique. 50 % au moins de l'aide octroyée à une structure d'accueil doivent obligatoirement être consacrés à la production et à la promotion des émissions de création radiophonique.

Les subventions au profit d'une même structure d'accueil ne pourront excéder un montant de 200.000 euro cumulés calculé sur une période de trois années consécutives.

Le Gouvernement peut octroyer des aides complémentaires visant l'emploi d'un noyau d'agents et la mise à disposition d'infrastructures ou de matériel.⁴

Art. 162quater.

Le Gouvernement peut affecter, sur avis de la Commission consultative de la création radiophonique une part des recettes annuelles du Fonds d'aide à la création radiophonique à des projets visant à :

- Assurer la collecte et la valorisation des archives des services privés de radiodiffusion sonore;
- Assurer la diffusion internationale des émissions de création radiophonique.

Les subventions octroyées à de tels projets ne pourront excéder un montant total cumulé de 200.000 euro au profit du même bénéficiaire sur une période de trois années consécutives.

Art. 162quinquies.

Il est créé une Commission consultative de la création radiophonique.

La Commission rend un avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, sur toute question relative à la création radiophonique.

La Commission rend annuellement un avis préalable sur l'affectation par le Gouvernement d'une part des recettes annuelles du Fonds d'aide à la création radiophonique à des projets visés à l'article 162quater du décret.

Elle rend un avis préalable à l'agrément des structures d'accueil pour la création radiophonique visées à l'article 162 ter.

Cette commission se compose de 10 membres effectifs et de 10 membres suppléants désignés par le Gouvernement pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.

⁴ Modification introduite par décret du 29/02/08 modifiant les titres Ier, III, VI, IX et XI du décret du 27/02/03 sur la radiodiffusion

Les 10 membres effectifs et les 10 membres suppléants sont désignés dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

Les membres de la Commission consultative de la création radiophonique sont choisis parmi les personnes appartenant à une des catégories suivantes :

- Les sociétés d'auteurs;
- Les associations d'éducation permanente actives dans le secteur audiovisuel;
- Les enseignants en arts de la diffusion et en communication;
- Les professions audiovisuelles en général;
- Les services privés de radiodiffusion sonore.

Le secrétaire général du Ministère de la Communauté française ou son représentant est membre de droit de la commission avec voix consultative.

Deux délégués du Gouvernement assistent aux travaux de la commission avec voix consultative.

Le Gouvernement arrête les modalités de fonctionnement de la commission.

La qualité de membre de la commission est incompatible avec l'appartenance à un organisme qui ne respecte pas les principes de la démocratie tels qu'énoncés, notamment par la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou tout autre forme de génocide.⁵

⁵ Modification introduite par décret du 29/02/08 modifiant les titres Ier, III, VI, IX et XI du décret du 27/02/03 sur la radiodiffusion

2. Arrêté du 21 juin 2004 du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités relatives au fonds d'aide à la création radiophonique

Le Gouvernement de la Communauté française,
 Vu le décret du 27 octobre 1997 contenant les fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, tel que modifié;
 Vu le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, notamment l'article 162, § 2;
 Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le 2 septembre 2003;
 Vu l'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel donné le 8 octobre 2003;
 Vu l'accord du Ministre du Budget donné le 31 mars 2004;
 Vu l'avis n° 36.994/4 du Conseil d'Etat donné le 17 mai 2004, en application de l'article 84, 1^{er}, 1° des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;
 Sur proposition du Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel;
 Après délibération du 9 juin 2004,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est créé une Commission consultative de la création radiophonique, ci-après dénommée la Commission, chargée de soumettre au Ministre qui a l'Audiovisuel dans ses attributions un avis sur les projets d'émissions de création radiophonique soumis dans le but d'obtenir une intervention du fonds d'aide à la création radiophonique.

Article 2. - La Commission est composée de huit membres désignés par le Gouvernement. Leur mandat est d'une durée de 4 ans renouvelable une fois. Le Gouvernement désigne un président et un vice-président au sein de la Commission. Les 8 membres de la Commission sont désignés dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances philosophiques et idéologiques.

Les membres sont choisis parmi les personnes appartenant à une des catégories suivantes :

- Les sociétés d'auteurs;
- Les associations d'éducation permanente, actives dans le domaine de l'audiovisuel;
- Les enseignants en arts de la diffusion et en communication;
- Les professions audiovisuelles en général;
- Les services privés de radiodiffusion sonore.

Chacune des catégories visées ci-dessus compte au moins un membre dans la Commission. En outre, le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française est membre de droit avec une voix délibérative. Il peut se faire remplacer.

Le Gouvernement désigne huit suppléants, parmi les mêmes catégories. Les suppléants sont convoqués pour remplacer tout membre dans l'impossibilité de siéger à une réunion de la Commission. Deux délégués du Gouvernement assistent aux travaux de la Commission avec voix consultative.

Le secrétariat de la Commission est assuré par le service général de l'audiovisuel et des multimédias du Ministère de la Communauté française.

Article 3. - Lorsqu'il sait en sa personne la possibilité de voir naître un conflit d'intérêts avec l'objet soumis à la délibération de la Commission, le membre concerné s'abstient des débats et de la délibération. Le non-respect de cette mesure justifie la révocation d'un membre par le Gouvernement.

Article 4. - En cas de démission ou de révocation d'un membre, le Gouvernement pourvoit à son remplacement dans les six mois.

Article 5. - La Commission se réunit au moins deux fois par an. Elle ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 6. - La Commission arrête son règlement d'ordre intérieur et fixe le mode de présentation des projets qui lui sont adressés. Le règlement d'ordre intérieur fixe notamment les principes méthodologiques et les critères généraux d'appréciation des projets d'émissions radiophoniques. Le règlement d'ordre intérieur devra permettre l'insertion de notes de minorités dans les avis de la Commission.

Ce règlement est approuvé par le Gouvernement.

Article 7. - Les projets d'émissions de création radiophonique sont adressés à la Commission en quinze exemplaires.

La Commission prend en considération les projets qui sont produits par des services privés de radiodiffusion sonore ou des producteurs auteurs de projets indépendants, résidant ou bénéficiant d'un établissement stable en Communauté française.

Pour l'application du présent article, on entend par «producteur auteur de projet indépendant» : toute personne physique n'étant pas membre du personnel de la RTBF ou d'un réseau autorisé en vertu des articles 103 ou 109 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion lorsqu'elle agit dans le cadre de ses fonctions de membre du personnel de ces institutions, ou toute personne morale juridiquement distincte d'un éditeur de services et non contrôlée directement ou indirectement par la RTBF ou par une radio en réseau tel que cité ci-dessus.

Ces projets doivent mettre en valeur le patrimoine culturel ou artistique de la Communauté française.

La Commission apprécie les projets en tenant compte des différents éléments suivants :

- du caractère original;
- de la qualité de l'écriture radiophonique dans tous les domaines d'intérêt culturel et notamment l'information, la fiction et la musique ainsi que l'éducation permanente;
- du nombre d'éditeurs s'engageant à diffuser le projet, ainsi que du nombre de diffusions et du créneau horaire que ceux-ci proposent.

Le demandeur joint à sa demande un projet de budget de production et un plan de diffusion de l'émission en projet, comprenant l'engagement d'au moins un service privé de radiodiffusion sonore de la Communauté française d'assurer la première diffusion de l'émission.

Article 8. - Après avis de la Commission, le Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions désigne les projets d'émissions de création radiophonique à soutenir et fixe les montants attribués à chacun d'eux. Le montant total des aides octroyées à un même auteur de projet et/ou service privé ne peut excéder 100.000 euros sur une période de trois ans.

La décision du Ministre est prise sur la base des éléments d'appréciation visés à l'article 7. Les projets soutenus doivent être diffusés dans les six mois qui suivent le processus de mise en liquidation des fonds.

Article 9. - Les modalités de paiement des aides octroyées aux projets d'émissions de création radiophonique sont les suivantes :

- une première tranche représentant 75 % de l'aide est liquidée dans un délai de 4 semaines qui suit l'engagement comptable;
- le solde est liquidé sur présentation des comptes de production et du produit fini pour les émissions.

Article 10. - La Commission produit annuellement un rapport d'activités qui présente une synthèse des avis rendus et des projets qui ont été soutenus. Ce rapport est remis au Ministre ayant l'audiovisuel dans ses attributions ainsi qu'au Secrétaire général du Ministère de la Communauté française. Ce rapport est disponible au public.

Article 11. - L'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 décembre 1991 fixant les modalités relatives au Fonds d'aide à la création radiophonique, modifié par l'arrêté du 5 février 1999 est abrogé.

Article 12. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au Moniteur belge.

Article 13. - Le Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

3. Règlement d'ordre intérieur de la Commission de sélection des projets ayant accès au fonds d'aide à la création radiophonique approuvé par le Gouvernement le 4 mai 2005

A. COMPOSITION DE LA COMMISSION ET ORGANISATION DES SÉANCES - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

La Commission se réunit au moins deux fois par an pour la sélection des projets et/ou pour discussion de politique générale en matière de création radiophonique.

Le Président dirige les débats. Les séances sont présidées par le vice-président en cas d'empêchement du Président.

Article 2

La Commission délibère valablement en présence de la moitié au moins de ses membres. Les délibérations de la Commission se déroulent à huis clos.

Les avis de la Commission sont prononcés à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents.

Lorsqu'une proposition d'avis n'obtient pas la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un second vote définitif, excluant toute abstention.

En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante.

Chaque membre effectif ne peut se faire remplacer que par un membre suppléant. Un membre suppléant ne peut pas remplacer plusieurs membres effectifs.

Le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française peut se faire remplacer par la personne qu'il désigne.

Article 3

Le Secrétariat de la Commission établit, en accord avec le Président, les ordres du jour des séances.

Le secrétariat dresse les procès-verbaux des séances de la Commission, incluant la synthèse des avis exprimés par celle-ci. Après approbation par le Président de la Commission, le secrétariat les adresse au Ministre de l'Audiovisuel, pour décision.

Chaque dépositaire de projet est informé de la motivation de la décision relative à son projet.

Article 4

Sauf exception liée à la nature d'un projet, la Commission prononce ses avis à l'issue d'une phase d'examen unique des projets.

L'examen en séance des projets soumis se déroule, en principe, selon les modalités suivantes :

- a) Analyse du rapporteur du projet;
- b) Informations données par le secrétariat sur le budget, le financement, la structure de production du projet et sur sa diffusion;
- c) Discussion générale;
- d) Vote final sur le principe de l'aide et son montant.

A l'issue de la phase d'examen, la Commission émet un avis portant sur le contenu du scénario, son traitement, et la qualité du travail de l'auteur et du producteur.

Elle se prononce :

- sur le principe de l'octroi d'une aide;
- sur le montant de l'aide envisagée.

B. EXAMEN DES PROJETS

Article 5

Recevabilité

La Commission ne prend en considération que les projets qui sont produits par des services privés de radiodiffusion sonore ou des producteurs indépendants, résidant ou bénéficiant d'un établissement stable en Communauté française.

Le demandeur joint à sa demande un projet de budget de production et un plan de diffusion de l'émission en projet, comprenant l'engagement d'au moins un service privé de radiodiffusion sonore de la Communauté française d'assurer la première diffusion de l'émission.

Concernant les travaux d'étudiants réalisés dans le cadre d'une école ou section son, les frais de personnel ne pourront pas être pris en compte par le FACR.

Les projets (manuscrits ou dactylographiés) doivent être déposés ou envoyés à la date précisée dans les formulaires d'appel à projet, en 15 exemplaires, au

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
SERVICE GENERAL DE L'AUDIOVISUEL ET DES MULTIMEDIAS
A l'attention d'Anne HUYBRECHTS, Secrétariat du FACR - Bureau 4A028
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Le projet doit au moins comporter :

- Une note d'intention
- Un synopsis (bref résumé) ;
- La description du traitement radiophonique envisagé;
- Le découpage prévu ;
- La durée ;
- Le budget prévisionnel ;
- L'attestation de diffusion.

Sauf dérogation justifiée, la réalisation du projet ne peut pas être antérieure à la décision du Ministre, ayant l'Audiovisuel dans ses attributions, désignant les projets bénéficiaires d'une subvention.

Les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux critères de recevabilité établis par l'administration sont déclarés irrecevables par le Secrétariat.

Le secrétariat expédie les dossiers recevables aux membres de la Commission qui siégeront lors de la session.

Article 6

Critères généraux d'appréciation des projets

Les projets doivent mettre en valeur le patrimoine culturel ou artistique de la Communauté française dans tous les domaines d'intérêt culturel et notamment l'information, la fiction et la musique. Ils doivent présenter un caractère novateur et développer une véritable écriture radiophonique.

Différents types de projets peuvent être soutenus, à savoir :

L'information spécialisée : une attention particulière sera accordée à la réalisation du documentaire de création. Les reportages peuvent être pris en considération, ils seront choisis pour leur originalité par rapport aux sujets traités habituellement. Quant aux projets d'intérêt général - campagne d'information ou d'éducation - ils seront menés en collaboration avec une ou plusieurs organisations d'éducation permanente.

Fiction : il s'agit de valoriser la fiction et particulièrement les «dramatiques» (adaptation d'œuvres littéraires, pièces de théâtre, bandes dessinées ou réalisation d'œuvres écrites spécifiquement pour la radio). En ce qui concerne le financement des réalisations, le promoteur du projet devra considérer la participation voire la coproduction avec une maison d'édition ou tout autre partenaire intéressé.

Musique : il s'agit de permettre la valorisation d'un courant musical présentant un caractère original et novateur tant sur le plan du sujet, de la conception que de la réalisation.

Magazines culturels : ils doivent permettre la valorisation de sujets et de thèmes d'intérêt culturel (le cinéma, le théâtre, la bande dessinée, ...) et faire l'objet d'un traitement original (conception originale, reportage en extérieur, recherche musicale, commentaires choisis).

Les critères de sélection sont :

- l'originalité du sujet, du scénario et du découpage;
- la qualité de la réalisation qui comprend la prise de son, le montage, la direction des acteurs et/ou des musiciens;
- le lieu et la technique d'émission (en public, en extérieur, en direct) ;
- le lien avec le patrimoine culturel et artistique de la Communauté française.

Article 7

Prêt public

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les producteurs doivent marquer leur accord sur le principe de la mise en prêt public à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique d'un exemplaire de chaque émission soutenue par le FACR.

Article 8

Pour chaque catégorie de projet (information, fiction, promotion musicale, magazine culturel), le secrétariat désigne, parmi les membres de la Commission, un ou plusieurs rapporteurs.

La présence du rapporteur est indispensable à l'examen des projets qui lui ont été confiés, et auxquels il reste attaché jusqu'à avis définitif.

Seul le rapporteur aura, s'il le juge utile pour l'instruction du dossier, des contacts avec le demandeur.

PROJETS SOUTENUS

Emissions soutenues en 2006 par le Fonds d'Aide à la Création Radiophonique

INFORMATION

Gens de la terre

Réalisateur : Thierry Tirtiaux
 Producteur : Thierry Tirtiaux
 Diffuseurs : Radio Nova, Radio Salamandre, Radio Panik, Radio TBF à Frasnes et Radio Cyclone
 Durée : entre 50' et 60'

Il s'agit de réaliser une immersion dans le monde de la paysannerie d'aujourd'hui, à travers différentes problématiques vécues par les agriculteurs (le lait, la terre, le bétail, etc).

Aide : 12.000 euros

Mhêê... ou Les Cinq Phonies Pastorales

Réalisateurs : Cedric Tolley, Mathieu Lefebvre, Emilie Richard-Frère
 Producteur : Radio Air Libre
 Diffuseur : Radio Air Libre
 Durée : 5 x 50'

Ce projet aborde les différents aspects du métier de berger : rupture avec la ville, problèmes politiques, la transhumance, le retour des loups, etc.

Aide : 10.000 euros

Le retour à la terre

Réalisateurs : Bénédicte Dierickx, Fabrice Kada
 Producteur : Fabrice Kada
 Diffuseurs : Radio Campus, Radio Panik, Radio Transparence et Radio occitania
 Durée : entre 30' et 50'

Ce projet traite des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) où les consommateurs se trouvent en lien direct avec le fermier producteur. Au-delà du fonctionnement de cette initiative, le projet pose des questions plus essentielles quant à notre rapport à la Terre.

Aide : 7.000 euros

Garderie (deuxième passage)

Réalisatrice : Savina Segrais
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseurs : Radio Panik, Radio O.S.R.
 Durée : 40'

Il s'agit de faire partager à l'auditeur la découverte de l'école et de ses enjeux sociaux par l'intermédiaire de la réalisatrice qui y donne un cours par semaine : ses émotions, plaisirs, par rapport au vécu d'enfants de cultures variées et défavorisés.

Aide : 5.000 euros

La fin de l'empire ou le roman de la fin

Réalisateur : André Dartevelle
Producteur : Halolalune Production asbl
Diffuseurs : Radio Air libre, Radio Panik,
Radio O.S.R.
Durée : 52'

Il s'agit de dresser le portrait d'un industriel écrivain belge, Raymond Duesberg, en mêlant des rencontres avec des extraits de ses livres.

Aide : 6.000 euros

Demain, Tombouctou

Réalisatrice : Veronika Mabardi
Producteur : Ricochets asbl
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 50'

Faisant suite à une précédente rencontre avec l'écrivain Ibrahima Aya, la réalisatrice souhaite tisser un dialogue original avec lui au travers d'une série de rencontres au cours d'un voyage dans plusieurs villes : Bamako, Ségou, Mopti, Djenné.

Aide : 6.000 euros

Léo Ferré, voyage au jardin d'une fleur sauvage

Réalisateur : Gregor Beck
Producteur : Across Stickos asbl
Diffuseurs : Radio Campus, Radio Panik
Durée : 5 X 52'

Faisant suite aux trois émissions déjà réalisées en 2001, le réalisateur souhaitait faire financer les épisodes restants par plusieurs radios publiques. Cela ayant échoué, étant donné aussi sa rencontre avec la confidente de Ferré, il sollicite le FACR et souhaite réaliser un triple voyage à travers l'œuvre, le temps et les lieux de vie de Léo Ferré.

Aide : 7.500 euros pour la moitié des émissions proposées

Ûmitkoy

Réalisatrice : Priscille Cazin
Productrice : Priscille Cazin
Diffuseur : Radio Campus
Durée : 58'

L'émission racontera le parcours d'insertion professionnelle de deux femmes turques de Tepecik dans une Turquie urbaine en pleine mutation. Ces deux femmes ont été repérées par la réalisatrice lors d'une mission d'éducation. Le fil conducteur est la quête d'une vie meilleure.

Aide : 7.500 euros

Cartographie du silence

Réalisateur : Anthony Carcone
Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 5 x 10' à 20'

Faisant suite à trois cartes sonores réalisées à Venise et à Budapest, le réalisateur souhaite poursuivre l'idée en réalisant cinq nouvelles cartes sonores basées sur la perception du silence. Les villes choisies sont Reykjavik, Marseille, Barcelone, Norfolk, Zagreb. L'approche, l'écriture et le traitement sonore seront spécifiques à chaque ville.

Aide : 5.000 euros

Dans le monde de Zoé

Réalisatrice : Véronique Van Driessche
 Productrice : Véronique Van Driessche
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : +/- 50' x 10

Il s'agit de dix « Libre antenne » (sous l'angle du concret, du vécu ou du débat) à un responsable d'une association (11 11 11, Collectif contre les expulsions,...) afin d'offrir la parole à « des gens qui se battent au quotidien pour le bien des autres ».

Aide : 2.300 euros

Médecine

Réalisateur : Christophe Bailleau
 Producteur : Christophe Bailleau
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 30'

Dernier volet de la trilogie commencée avec « La perte » et « Cosmétique », le projet d'émission « Médecine » vise à insuffler de la poésie dans un univers scientifique rigoureux.

Aide : 1.500 euros

On s'apprendra elle et moi

Réalisatrice : Magali Schuermans
 Producteur : L. Production SPRL
 Diffuseurs : Radio Salamandre, Radio Campus
 Durée : 40'

Il s'agit d'un documentaire à plusieurs niveaux : d'une part narrer le quotidien d'ambulanciers bénévoles et d'autre part la relation d'apprentissage d'une sœur à l'autre. L'ensemble sera traité dans l'optique de l'ouverture à l'autre et d'une invitation à la réflexion.

Aide : 9.000 euros

Que le ciel ne nous tombe pas sur la tête par Toutatis !!!

Réalisatrice : Marie-Jeanne Gay
 Producteur : Radio J. 600
 Diffuseur : Radio J. 600
 Durée : 2 h par mois (3 émissions de 2 h)

Il s'agit de traiter des phénomènes de l'espace par une explication volontairement simple (pas de jargon, très imagé) à l'intention des étudiants du secondaire. Trois aspects seront traités, des plus proches aux plus éloignés :

- les phénomènes sous 12 km d'altitude
- les débris et les météorites (entre 1000 et 36.000 km d'altitude)
- au-delà de 36.000 km d'altitude

Aide : 2.500 euros

Visages interdits, figures détruites

Réalisateur : Richard Kalisz
 Producteur : Théâtre Jacques Gueux asbl
 Diffuseur : Radio Air Libre
 Durée : trois-quatre heures

Il s'agit de traiter le sujet de la prostitution sous l'angle d'une relation spécifique du réalisateur avec un jeune prostitué.

Aide : 13.000 euros

Zap'n'swap

Réalisateur : Jean-Christophe Poncelet
 Producteur : Jean-Christophe Poncelet
 Diffuseur : Radio Campus RUN
 Durée : 10' par semaine (36 x 10')

Zapping hebdomadaire de 10 minutes composé d'extraits d'émissions, à partir d'un thème.
 Deux axes : actualité / recréer une ambiance.

Aide : 3.000 euros

1 2 3 Piano !

Réalisatrice : Sophie Bruneau
 Producteur : Alter Ego Films
 Diffuseur : Radio O.S.R.
 Durée : 2 x 45'

Il s'agit de décrire l'apprentissage du piano pendant une année. L'émission vise à mettre particulièrement en exergue :

- la méthode (pédagogie active et collective) pour des enfants de 6 à 17 ans
- la musique enseignée comme une langue étrangère
- le rôle des parents
- un professeur hors du commun : Philippe Terseleer

La réalisatrice bénéficie d'une expérience personnelle sur ce sujet car elle a suivi pendant quatre ans l'apprentissage de son fils. L'émission vise à rendre l'ordinaire extraordinaire par la découverte de plusieurs élèves, du professeur, des exercices et concert. Le rythme scolaire structurera chronologiquement le récit.

Aide : 7.000 euros

(2^e session)

Bactérie et eau de javel

Réalisateurs : Sébastien Vanderborght et Nicolas Lambiotte
 Producteur : Sébastien Vanderborght
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 40'

En réponse au scandale de la Dioxine, le gouvernement fédéral a mis en place une agence pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Les exigences de cet organisme suscitent l'opposition des producteurs alimentaires. Ce reportage a pour but d'illustrer le conflit qui les oppose.

Aide : 5.000 euros

Entre création et exil

Réalisateur : Maxime Coton
 Producteur : Lato Sensu asbl
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 47'

Il s'agit de traiter la notion d'exil au cours du processus artistique par la rencontre avec deux personnalités : Christian Dotremont (archives) et Noah Howard.

Aide : 8.870 euros

La chienne de Naha

Réalisatrice : Caroline Lamarche
 Producteur : Halolalune Production asbl
 Diffuseur : Radio O.S.R.
 Durée : 45 à 50'

Caroline Lamarche, la narratrice, propose de se rendre dans la région des Indiens Triqui (Copala), au Mexique avec comme but d'enregistrer un conte local « la Chienne de Naha ». Elle questionne divers personnages sur leur interprétation du conte et en particulier, un jeune homme dont elle cherchera la trace, Pepe.

Aide : 7.500 euros

La récré de J. 600 (deuxième passage)

Réalisatrices : Marie-Jeanne Gay, Marie-Claude Nicaise
 Producteur : Radio J. 600
 Diffuseur : Radio J. 600
 Durée : 3 samedis de 12 h à 13 h (3 x 60')

Magazine à l'intention des enfants de 3 à 12 ans, en trois parties, visant à l'éveil des enfants à la musique.

Aide : 1.220 euros

Le temps de la routine

Réalisateur : Christophe Rault
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseurs : Radio Panik, Radio Campus, Radio OSR, Radio Air Libre, Jet Fm, Echo des Garrigues
 Durée : 50'

La routine au travers de témoignages, de principe de composition musicale et de poésies.

Aide : 7.500 euros

Léo Ferré, voyage au jardin d'une fleur sauvage

Réalisateur : Gregor Beck
 Producteur : Across Stickos asbl
 Diffuseurs : Radio Campus, Radio Panik
 Durée : 5 X 52' (moitié déjà prise en charge en mai 2006).

Il s'agit du second volet de l'aide demandée en mai 2006 de l'importante émission consacrée à la vie et à l'œuvre de Léo Ferré sous la forme d'un triple parcours à travers l'œuvre, le temps et les lieux de vie.

Aide : 7.500 euros

Vu(es) de Naplouse

Réalisateurs : Irvic D'Olivier et Fabienne Laumonier
 Producteur : Le Crayon Libre asbl
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 40'

Une femme est en mission pour quatre mois à Naplouse, en Cisjordanie occupée. Elle tient son journal, écrit à ses amis et raconte son travail avec les enfants du camp de réfugiés qui réalisent, avec son aide, une pièce de théâtre musical, présentée finalement sur la scène de l'Opéra de Lille.

Aide : 7.500 euros

Mémoires d'une nuit sans lune

Réalisatrice : Jasna Krajinovic
 Producteur : Toumouv asbl
 Diffuseurs : Radio Campus, Radio Panik
 Durée : 45'

Parcours de vie d'une femme albanaise, Rukie Rama, réfugiée politique, qui veut rencontrer un de ses bourreaux.

Aide : 9.000 euros

Il y avait un petit muret

Réalisatrices : Juliette Boutillier, Maria Gradiza Noce
 Producteur : Le Crayon Libre asbl
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 30'

L'émission vise à ressusciter « les images - souvenirs » de six personnes hantées par un lieu d'enfance : il s'agit de faire entendre ce qui ne peut plus se montrer, évoquer les émissions associées au lieu.

Aide : 5.484 euros

24, rue de l'abbé Bédoyère

Réalisatrice : Muriel Alliot
Productrice : Muriel Alliot
Diffuseurs : Radio Campus, Radio O.S.R.
Durée : 55'

Quête de l'amoureux de jeunesse de sa grand-mère par sa petite-fille...

Aide : 8.035 euros

FICTION

Les aveugles

Réalisateur : Brice Cannavo
Producteur : Brice Cannavo
Diffuseur : Radio Air Libre
Durée : 50'

Il s'agit d'une création radiophonique et sonore à partir de la pièce de théâtre « Les aveugles » de Maurice Maeterlinck dans laquelle « douze aveugles assis dans une forêt attendent qu'un prêtre les ramène vers leur hospice ». La pièce sera interprétée par un groupe d'adolescents aveugles.

Aide : 7.000 euros

Sangs mêlés

Réalisateur : Laurent Leclercq
Producteur : Barouf Théâtre asbl
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 50'

« Sangs mêlés » noue entre elles deux histoires et deux époques : la guerre d'Algérie (passé) et une histoire en cours (la séparation d'une famille franco-algérienne) qui plonge ses racines dans la tragédie de la guerre.

Aide : 8.000 euros

Les nuits blanches du capitaine

Réalisateur : Jacques Foschia
Producteur : Radio Panik
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 2 x 28'

Il s'agit d'une composition radiophonique en trois épisodes, proche de l'expérimentation sonore, utilisant divers modes de narration, autour du thème du voyage d'un capitaine qui explore trois éléments : l'eau, l'air et le feu.

Aide : 2.000 euros

Emissions soutenues en 2007 par le Fonds d'Aide à la Création Radiophonique

INFORMATION

Bayangam Spotters

Réalisateur : Fabrice Osinski
 Producteur : Fabrice Osinski
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : +/- une heure

A travers le portrait croisé de deux communautés (au Cameroun et de fanatiques d'avion), le réalisateur va exprimer son rapport au monde et sa quête d'identité.

Aide : 6.000 euros

Des paroles à travers des murs

Réalisatrice : Violaine de Villers
 Productrice : Violaine de Villers
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 50'

Il s'agit de mettre en ondes la relation entre des parents détenus et leurs enfants. La parole sera donnée à des proches de détenus, à des parents détenus et à des responsables d'associations.

Aide : 3.000 euros

Gabiconta sentinelle du temps

Réalisateur : Olivier Grégoire
 Producteur : Dragons films
 Diffuseurs : Nova fm, Radio Air Libre, Radio Campus
 Durée : 50'

Ce documentaire met en onde les paroles des habitants d'un immeuble à Kuito (Angola) : témoignage des sièges, crises, comme métaphore de la problématique du pays.

Aide : 8.000 euros

En route pour la planète !

Réalisateur : Thierry Lacasse
 Producteur : Radio Si asbl
 Diffuseur : Radio Si
 Durée : 90' x 10

Il s'agit de réaliser une série de 10 émissions sur l'environnement, dans l'atelier radio d'un centre de personnes handicapées mentales.

Aide : 2.500 euros pour trois émissions

Les désobéissants

Réalisatrice : Sarah Fautré
 Productrice : Sarah Fautré
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 180' (2 x 90')

Le projet concerne la désobéissance civile à travers ses grands hommes (Ghandi, Thoreau) et des exemples constructifs d'activistes. L'ensemble se veut une aventure sonore de militants optimistes.

Aide : 8.000 euros

New movers

Réalisateur : Jean-Christophe Poncelet
 Producteur : Jean-Christophe Poncelet
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 50'

Il s'agit de réaliser le portrait de deux « new movers » : Macha et Fred qui s'installent dans leur nouveau lieu de vie (Berlin, Bruxelles) et leurs questionnements sur l'adaptation du mode de vie à leur nouvelle ville. D'autres témoignages (amis, voisins) enrichiront les propos.

Aide : 5.000 euros

Portrait d'école

Réalisateur : Vincent Matyn-Wallecan
Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 52'

Il s'agit de dresser le portrait d'un établissement scolaire à travers la vision d'un enseignant dans l'école. L'émission aura la topologie d'un espace/temps : les rapports entre les élèves et les enseignants sont comparés à un paquebot sur une mer déchaînée.

Aide : 6.000 euros

Pyrénées, sauvage quotidien ?

Réalisatrice : Magali Schuermans
Producteur : L. Production SPRL
Diffuseurs : Radio Salamandre, Radio Transparence (France)
Durée : 52'

L'émission traitera de la vie dans les Pyrénées sous l'angle du rapport à la nature à travers le vécu de néo-ruraux.

Aide : 8.000 euros

T'as pas un plan ?

Réalisateurs : Gwenaël Breës, Benoit Eugène, Tamara Joukowsky, Julien Pieret et Edgar Szoc
Producteur : Radio Panik
Diffuseurs : Radio Air Libre, Radio Panik et Radio Campus
Durée : 2 x 60'

L'émission explore les problèmes créés par l'absence de plan de fréquences en Communauté française de Belgique.

Aide : 8.500 euros

Tu sais me conduire - deuxième passage

(anciennement « on the road »)

Réalisatrice : Bénédicte Bantuelle
Productrice : Bénédicte Bantuelle
Diffuseur : Radio Air Libre
Durée : 60'

L'émission dresse le portrait d'une majeure de 16 ans à travers sa relation avec son père.

Aide : 3.940 euros

FICTION

Bela Tcha

Réalisateur : Jean-Christophe Potvin
Producteur : Jean-Christophe Potvin
Diffuseur : Radio Campus
Durée : 8 x 10'

Il s'agit d'une série de huit histoires d'une dizaine de minutes chacune composée par le conteur Mohamed Bellafki à partir du vécu des enfants de quatre quartiers de Bruxelles-Ville et de Molenbeek.

Aide : 5.000 euros

C'est arrivé au mois d'août

Réalisateur : Robert Scarpa
Producteur : La bulle d'or asbl
Diffuseurs : Radio RUN et Radio Campus
Durée : 45'

Ce projet aborde un épisode méconnu de la catastrophe de Marcinelle, soit le 19 septembre 1956, la remontée des corps calcinés à la surface.

Aide : 7.650 euros

Condensation - précipitation

Réalisateur : Dimitri Coppe
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 40'

Ce projet est constitué par une narration en l'absence de protagonistes, sur base de formes et figures plutôt que de signes. La fiction radiophonique surgit des sons eux-mêmes plutôt que des mots.

Aide : 6.000 euros

Dans la cité Volta

Réalisateur : Philippe Delchambre
 Producteur : Philippe Delchambre
 Diffuseurs : Radio Campus et Radio Swap
 Durée : 50'

Portrait sonore d'une cité sociale à Bruxelles à partir du roman de Nicolas Ancion « Dans la cité Volta » (lecture d'extraits par les habitants de l'immeuble).

Aide : 1.950 euros

Derrière chez moi

Réalisatrice : Carine Demange
 Producteur : Athanor Production asbl
 Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik
 Durée : 50'

Après dix ans d'absence, l'auteure, une jeune calédonienne, retourne dans son pays d'origine. Voix et accents familiers, musiques locales font resurgir un souvenir. Commence alors une longue marche à travers les paysages de la Nouvelle Calédonie. Une mine à ciel ouvert creuse et emporte la terre. L'usine dévore des sites sacrés. Les grands chefs kanak de tout le pays se sont retrouvés...

Aide : 8.500 euros

Histoire de la femme creuse

Réalisateurs : Pierre Lorquet, Luc Malghem et Sabine Ringelheim
 Producteur : Happy &... asbl
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 50'

Charlotte Winckler, journaliste débutante, mène l'enquête sur l'histoire de Mireille V., accusée d'un rapt de nouveau-né.

Aide : 7.900 euros

Les Scrutateurs de déserts

Réalisateur : Lorenzo Caròla
 Producteur : Lorenzo Caròla
 Diffuseurs : Radio Panik, Radios Campus et Radio Air Libre
 Durée : 45'

Le texte se veut une parabole radiophonique sur la peur, la projection des angoisses collectives, un « voyage » à travers l'espace et l'imaginaire.

Aide : 6.550 euros

Emissions soutenues en 2008 par le Fonds d'Aide à la Création Radiophonique

INFORMATION

A présent, souvenir !

Réalisatrice : Caroline Michaud-Nérard
Productrice : Caroline Michaud-Nérard
Diffuseur : 48 FM
Durée : 50'

A partir d'un voyage au Congo, la réalisatrice se penche sur son passé familial et sur les violences vécues par les africains. Elle examine le lien entre traumatisme, culture, création artistique.

Aide : 7.473 euros

Chicago, 1000 Bruxelles

Réalisatrice : Marilyn Watelet
Producteur : Paradise Films
Diffuseurs : Radio Panik et Radio Air Libre
Durée : 2 x 45'

A travers le quotidien d'une école de devoirs d'un quartier à population immigrée pendant un an, la réalisatrice s'attache à la progression du travail et à la découverte de l'énergie des enfants confrontés à une double culture et un environnement difficile.

Aide : 7.500 euros

Couleurs

Réalisatrice : Bénédicte Dierickx
Producteur : Fabrice Kada
Diffuseurs : Belgique : Radio Campus et Radio Si France : Radio Occitania, Radio Transparence et Radio RTF Limoges
Durée : entre 30 et 50'

Il s'agit de retracer l'histoire des plantes tinctoriales, du moyen âge à nos jours en mettant l'accent sur l'intérêt de leur utilisation actuelle.

Aide à l'écriture : 1.500 euros

Enquête d'identité

Réalisateur : Florian Namias
Producteur : Florian Namias
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 45'

Mise en ondes de l'arbre généalogique sonore du réalisateur, par la rencontre avec différents membres de sa famille (grands-parents, grand-oncle) dans son pays d'origine (Tunisie).

Aide : 7.500 euros

L'œil du Maelström

Réalisateur : Florian Namias
Producteur : Florian Namias
Diffuseurs : Radio Quart d'Onde, Radio Grenouille (France)
Durée : 55'

Le mythe et la réalité du maelström sont traités en reliant la nouvelle de Poe au vécu concret des habitants des îles Lofoten.

Aide : 2.416 euros

Latitudes 90

Réalisatrice : Marie-Jeanne Gay
 Producteur : Radio J. 600
 Diffuseur : Radio J. 600
 Durée : 5 séries de 2 h

Emission de vulgarisation scientifique sur les zones polaires (dynamique, potentialités), pour les élèves de primaire et secondaire.

Aide : 4.000 euros

La face cachée de la terre

Réalisatrice : Stéphanie D'Haenens
 Productrice : Stéphanie D'Haenens
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 55'

A travers le quotidien d'une famille d'agriculteurs belges, l'émission traitera du rapport à la terre : comment on la travaille, quel est le lien avec l'homme.

Aide : 10.000 euros

La petite musique de la baraque

Réalisatrices : Juliette Boutillier et Maria Grazia Noce
 Producteur : Le Crayon Libre
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 52'

A travers la découverte de plusieurs baraques à frites en France et en Belgique, les deux réalisatrices dépeignent « le cartelet d'une pratique fraternelle encore populaire » et sa pratique actuelle.

Aide : 4.466 euros

Musique verte

Réalisateur : Thierry Van Roy
 Producteur : Les Grands Lunaires asbl
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 45'

Description d'un atelier de création musicale qui aura lieu en Finlande à l'été 2008 pendant dix jours et qui réunira des musiciens et chanteurs très différents dans leur technique ou origine.

Aide : 10.000 euros

Naliqqaituq

Réalisateur : Michel Goedart
 Producteur : Rencontres pour Mémoire asbl
 Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik
 Durée : 52 minutes (13 x environ 4 minutes)

Le découpage du temps et des saisons chez les Inuits de Nunavik, sous la forme du journal intime de Clara et du témoignage de ses invités, notamment Michèle Terrien, linguiste ethnologue et les Inuits du village. Deux classes du secondaire (Bruxelles / Puvirnituaq) présenteront leur vision des saisons.

Aide : 7.500 euros

Pourquoi continuons-nous à marcher ?

Réalisatrice : Pascale Stevens
 Productrice : Pascale Stevens
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 40'

Préparation de la marche mondiale des femmes, au sein d'un groupe de parole.

Aide : 5.000 euros

Triple journée

Réalisatrice : Sophie Bruneau
 Producteur : Alter Ego films
 Diffuseur : Radio O.S.R.
 Durée : 50'

Portrait de trois femmes, ouvrières à domicile payées à la pièce, et de leurs conditions de vie.
 Les trois portraits seront complémentaires en terme de secteur d'activité, d'âge et de milieu social. Il s'agit de décrire leur isolement et leur précarité.

Aide : 7.500 euros

Nous conseillons de cracher la violence avec les mots

Réalisatrice : Ecaterina Vidick
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik
 Durée : 50'

Ateliers d'écriture musicale (rap et slam) en milieu carcéral. A partir de l'activité en prison d'un assistant social (Maky), auteur musical, la question de la prise de parole dans un lieu d'enfermement est abordée.

Aide : 9.000 euros

Stromboli

Réalisateur : Irvic D'Olivier
 Producteur : Le crayon libre asbl
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 50'

Description du quotidien des habitants de Stromboli, de leur rapport avec le volcan : description du volcan, rencontre avec des habitants du village (guide Zaza), et avec des scientifiques.

Aide : 10.000 euros

Ces mères qui donnent naissance à des mots

Réalisatrice : Christine Van Acker
 Producteur : Les Grands Lunaires asbl
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 2 x 52'

L'émission consiste en une réflexion sur les enjeux de l'écriture face à l'enfantement. Elle comprend des rencontres avec des femmes écrivains, leurs enfants, des lectures d'extraits de leurs textes par deux comédiennes sur différentes questions : gestation, compatibilité, perception de l'entourage, rôle du père, organisation,...

Aide : 10.000 euros

Coup de cœur, OK ! Mais Kiffe-moi en douceur

Réalisatrices : Cindy Ronsmans, Chantal Massaer et Déborah Fabré
 Producteur : Infor Jeunes Bruxelles Nord-Ouest
 Diffuseur : Radio Campus
 Durée : 90' par émission x 7 (mercredi après-midi et rediffusion le week-end) de janvier à octobre 2009

Après une sensibilisation auprès de trente jeunes de Laeken et de Watermael-Boitsfort, ces jeunes réaliseront une campagne radio de sensibilisation contre les violences amoureuses chez les adolescents.

Aide : 10.000 euros

Je suis Frédéric – 2^{ème} passage

Réalisateur : Damien Magnette
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik
 Durée : 25 - 50'

Le quotidien d'une personne handicapée mentale, décrit par celle-ci.

Aide : 7.000 euros

Mosquito

Réalisateur : Olivier Toulemonde
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : entre 12 et 15'

Fable caustique sur le combat d'une jeune femme contre l'utilisation de ce dispositif sonore « mosquito ».

Aide : 5.000 euros

Guerres et crimes de guerre ou guerres et environnement – deuxième passage

Réalisateur : Jean-Marc Turine
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 52'

La guerre du Vietnam racontée par ceux qui l'ont subie (récits, témoignages et archives) et sur les conséquences à long terme de l'utilisation d'armes non conventionnelles par un pays sensé incarner « la » démocratie et plus particulièrement l'impact de l'agent orange utilisé par les Etats-Unis au Vietnam.

Aide : 8.000 euros

En compagnie d'un colombophile

Réalisateur : Emmanuel Massart
 Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
 Diffuseur : Radio Panik
 Durée : 16'

Portrait d'un homme à travers sa passion, la colombophilie.

Aide : 4.000 euros

Passeurs d'histoires

Réalisateur : Eric Smeesters
 Producteur : Gsara asbl
 Diffuseurs : Radio Campus et Radio Panik
 Durée : 30 x 15'

Sur le thème de la rencontre avec l'inattendu, trois histoires par émission inviteront le public à alimenter l'émission suivante, afin de créer une boucle de liaison.

Aide : 10.000 euros

Le mariage du ciel et de l'enfer

Réalisateur : Michael Tolley
 Producteur : Radio Air Libre
 Diffuseur : Radio Air libre
 Durée : 2 x 1 heure

A travers la figure du poète et graveur William Blake, se dressera l'histoire de l'abolitionnisme et des révolutions française et haïtienne, et leurs influences sur les anglais.

Aide : 7.250 euros

Compter 56 jours

Réalisatrices : Mary Jiménez et Bénédicte Liénard
 Producteur : Cinétroupe asbl
 Diffuseur : Radio Air Libre
 Durée : 45'

Le documentaire vise à traduire l'expérience de la grève de la faim pendant 56 jours, par les sans-papiers dans l'église du Béguinage de mai à juin 2008.

Aide : 10.000 euros

FICTION

Des gens sans histoire

Réalisateur : Sebastian Dicenaire
Producteur : Atelier de création sonore et radiophonique
Diffuseurs : Radio Panik et Radio Campus
Durée : 8 x 5 à 6' ou un bloc de 45'

Mise en ondes des « trésors de la pensée » de gens ordinaires d'après un livre dont le réalisateur est l'auteur.

Aide : 11.000 euros

La dernière pierre

Réalisatrice : Christine Van Acker
Producteur : Les Grands Lunaires asbl
Diffuseur : Radio Campus
Durée : 50'

Allégorie sur la « rage humaine » à partir de l'histoire d'un prisonnier tournant en rond dans sa tour de pierre.

Aide : 7.500 euros

Les vagues et l'enfant

Réalisateur : Maxime Coton
Producteur : Maxime Coton
Diffuseur : Radio Panik
Durée : 90'

Réécriture d'une nouvelle écrite par le réalisateur. Il s'agit du voyage d'un couple partageant un lourd secret.

Aide : 3.500 euros

La Chambre des filles

Réalisatrice : Paola Stévenne
Producteur : Ouria asbl
Diffuseur : Radio Campus
Durée : un peu moins d'une heure
Portrait d'une communauté de femmes sous la forme d'une chorale kaléidoscopique mêlant cinq vecteurs de narration (vie quotidienne, journal intime, notes de chevet, différents récits).

Aide : 10.000 euros

Gaspard

Réalisateur : Jean-Benoit Ugeux
Producteur : Apoptose Théâtre asbl
Diffuseurs : Radio Panik et Radio Campus
Durée : une heure

Adaptation de la pièce de Peter Handke pour la radio.

Aide : 9.000 euros

J'ai un trou dans le cœur et le vent passe au travers

Réalisateur : Gregor Beck
Producteur : Across Stickos asbl
Diffuseur : Radio Campus
Durée : 1 heure

Adaptation du texte de Layla Nabulsi qui traite de l'abus sexuel par onze témoignages qui vont de l'enfance à la renaissance en passant par la thérapie, la dépression, la révolte.

Aide : 10.152 euros

La première fois que je suis née

Réalisateur : Jean-Christophe Potvin

Producteur : Jean-Christophe Potvin

Diffuseur : Radio Campus

Durée : 35'

Adaptation d'un livre qui évoque les premières fois, jalons d'une vie, de la naissance à la maternité, avec poésie et humour.

Aide : 8.000 euros

MUSIQUE

Peintures électroniques

Réalisateur : Gauthier Keyaerts

Producteur : Radio Campus Bruxelles -
Campus Audio-visuel asbl

Diffuseur : Radio Campus

Durée : 3 heures (12 x 15')

A partir d'enregistrements de différents lieux de Bruxelles, le réalisateur vise à créer une description sonore poétique et musicale.

Aide : 10.000 euros

ADRESSES UTILES

1. Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel

Madame Fadila LAANAN
 Place Surllet de Chokier, 1000 Bruxelles
 Tél. : 02/213 17 00 Fax : 02/213 17 09

2. Commission du Fonds d'Aide à la Création radiophonique (jusqu'au 2/10/2006)

Président :	Monsieur Ronald THEUNEN
Membres effectifs :	Monsieur Frédéric ANTOINE Monsieur Benoit COPPEE Monsieur Didier DEMORCY Monsieur Stéphane DUPONT Monsieur Philippe OHSE Madame Pascale TISON Monsieur Pierre POULLIER
Membre de droit avec voix délibérative :	Le Secrétaire général du Ministère de la Communauté française
Membres suppléants :	Benoît VREUX Michèle BLONDEEL Pascale FONTENEAU Anne-Carol SEVERN Simon COLLET Pierre CHEMIN
Délégués du Gouvernement :	Joël MATHIEU Philippe DUMORTIER
Secrétariat :	Service général de l'audiovisuel et des multimédias (Francis DUJARDIN - Anne HUYBRECHTS)

3. Atelier de création sonore et radiophonique

Carmelo IANNUZZO, rue Saint-Josse, 49 (4ème étage) - 1210 BRUXELLES
 Tél: 02/219 23 25 Fax : 02/219 88 24
 Email : atelier@acsr.be

4. La Médiathèque de la Communauté française de Belgique asbl

Monsieur Philippe DELVOSALLE, 6 place de
l'Amitié - 1160 - BRUXELLES
Tél.: 02/737.18.11
Fax : 02/737.18.88
lamediatheque@lamediatheque.be

5. Cellule de création Promotion des Lettres/ RTBF / SCAM-SACD

Pascale TISON, boîte BRR020 -
local 04 H 02
Boulevard Reyers 52, 1044 BRUXELLES
Tél. : 02/737.28.08
pat@rtbf.be

6. Services privés de radiodiffusion sonore ayant diffusé les projets du FACR en 2006, 2007 et 2008

RADIO AIR LIBRE

Chaussée d'Alsemberg, 365 -
1190 BRUXELLES
Tél. : 02/650 28 04
Fax : 067/33.12.81
michael.tolley@skynet.be

RADIO CAMPUS

Avenue Paul Héger, 22 , C.P. 166
1050 BRUXELLES
Tél. : 02/640.87.17
Fax : 02/640.34.63
rcampus@resulb.ulb.ac.be

RADIO J. 600

Rue Houtart, 14 Bis - 6040 JUMET
Tél. : 071/35.61.66

RADIO PANIK

Rue Saint-Josse, 49
1210 BRUXELLES
Tél. 02/732.14.45

Fax : 02/732.04.50
info@radiopanik.org

RADIO O.S.R.

Rue de la Guélenne, 46 - 7060 SOIGNIES
Tél. : 067/33.37.78
Fax : 067/34.12.81
osr@skynet.be

RADIO SALAMANDRE

Rue Mottoule, 7 - 6500 BEAUMONT
Tél. : 0478/22 63 44

NOVA FM

Avenue Lemaître, 35/400
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : 010/45 10 68
Fax : 010/47 29 99
info@nova-fm.com

RADIO R.U.N. - OREFUNDP ASBL

Rue du Séminaire, 22/15 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/23 10 00
Fax : 081/72 50 90
run@fundp.ac.be_

RADIO SI

Rue du Parc, 87 - 1060 BRUXELLES
Tél. : 02/520 21 81
Fax : 02/520 15 86

RADIO SWAP

Rue du Fort, 5 - 1060 BRUXELLES
Tél. : 02/539 11 68
contact@radioswap.net

48 FM

Place du XX Août, 24 – 4000 LIEGE
Tél. : 04/366 36 66
Fax : 04/366 57 88
info@48fm.com

RADIO QUART D'ONDES

Chemin du Cadet, 3 –
7940 BRUGELETTE
Tél. : 068/45 49 54

7. Producteurs indépendants soutenus par le FACR en 2006, 2007 et 2008

ACROSS STICKOS ASBL

Chaussée de Wavre, 129 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/503 43 09
Fax : 02/503 43 09
across.stickos.asbl@skynet.be

ALTER EGO FILMS

Rue d'Ecosse, 46 - 1060 BRUXELLES
Tél. : 02/534 93 77
Fax : 02/544 04 75
info@alteregofilms.be

APOPTOSE THEATRE ASBL

Rue de la Sariette, 14
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : +32.494.165.720
apoptosetheatre@gmail.com

ATELIER DE CREATION SONORE ET RADIOPHONIQUE ASBL

Rue Saint-Josse, 49 (4ème étage)
1210 BRUXELLES
Tél: 02/219 23 25
Fax : 02/219 88 24
atelier@acsr.be

ATHANOR PRODUCTION ASBL

Chaussée d'Haecht, 280 - 1030
BRUXELLES
Tél. : 02/216 96 24
Fax : 02/216 96 24
athanor.production@belgacom.net

BAROUF THEATRE ASBL

Théâtre Océan Nord - rue Vandeweyer, 63-65
1030 BRUXELLES
barouftheatre@hotmail.com

CINETROUPE ASBL

Rue Mitoyenne, 165 - 7080 FRAMERIES
Tél. : +32/476 46 68 58
maryjimenez@coditel.net

DRAGONS FILMS

Rue de Belle-Vue, 23 - 7100 LA LOUVIERE
Tél. : 064/23 76 50
Fax : 064/23 76 61

G.S.A.R.A.

Rue du Marteau, 26 - 1210 BRUXELLES
Tél. : 02/250 13 28
katy.dekeyser@gsara.be

HALOLALUNE PRODUCTION ASBL

Avenue de l'Indépendance Belge, 85
1081 BRUXELLES
Tél. : +32 479 891 627

HAPPY &... asbl

Rue Sans souci, 74 - 1050 BRUXELLES
Tél. : 02/512 71 58
lorquet.bex@swing.be

INFOR JEUNES BRUXELLES NORD-OUEST

Place Willems, 14 - 1020 BRUXELLES
Tél. : 02/421 71 30
Fax : 02/421 71 36
chantal.massaer@inforjeunes.be

LA BULLE D'OR ASBL

Rue du Moulin, 20 - 5081 LA BRUYERE
Tél. : 081/56 88 04
robertscarpa@gmail.com

LATO SENSU ASBL

Exbomont 9 - 4987 STOU MONT
Tél. : 080/64 36 60

LE CRAYON LIBRE ASBL

Rue Seutin, 27 - 1030 BRUXELLES
Tél. : 02/242 60 04
Fax : 02/242 60 04
mxx@biz.tiscali.be

LES GRANDS LUNAIRES ASBL

Rue des Isles, 13 - 6821 LACUISINE
Tél. : 061/513 564
Fax : 061/513 564
les.grands.lunaires@swing.be

L. PRODUCTION SPRL

Rue Langeveld, 166 - 1180 BRUXELLES
Tél. : 0476/876 449
lhanon@hotmail.com

RICOCHETS ASBL

Rue Josse Impens, 33 - 1030 BRUXELLES
Tél. : 02/242 56 24
Fax : 02/242 56 24
veromab@tiscali.be

THEATRE JACQUES GUEUX ASBL

Rue Cervantès, 64 - 1190 BRUXELLES
Tél. : 02/345 21 73
rkalisz@swing.be

TOUMOUV ASBL

Rue d'Albanie, 18 - 1060 BRUXELLES
Tél. : 02/534 79 86
Fax : 02/534 79 86
toumouvasbl@versateladsl.be

OURIA ASBL

Avenue de la Brabançonne, 32
1000 BRUXELLES
Tél : 0486 174 421
paolastevenne@skynet.be

RADIO AIR LIBRE

Chaussée d'Alseberg, 365
1190 BRUXELLES
Tél. : 02/650 28 04
Fax : 067/33.12.81

RADIO J.600 ASBL

Rue Houtart, 14 bis - 6040 JUMET
Tél. : 071/35 61 66

RADIO PANIK

Rue Saint-Josse, 49 - 1210 BRUXELLES
Tél. 02/732 14 45
Fax : 02/732.14.45
radiopanik@village.uunet.be

RADIO SI

Rue du Parc, 87 - 1060 BRUXELLES
Tél. : 02/520 21 81

Fax : 02/520 15 86

Muriel ALLIOT

Rue Blanche, 35 - 1060 BRUXELLES

Tél. : 0484/050 976

murielalliot@yahoo.fr

Christophe BAILLEAU

Rue Ernest Solvay, 8 - 1050 BRUXELLES
christophebailleau@brutele.be

Bénédicte BANTUELLE

Avenue du Roi, 214 - 1190 BRUXELLES
Tél. : 0496/97 66 89
benedicte.batuelle@chello.be

Brice CANNAVO

Rue Paul Deschanel, 23 - 1030 BRUXELLES
Tél. : 0486 74 68 14
playtime_451@hotmail.com

Lorenzo CARÒLA

Ancien Dieweg, 16 - 1180 BRUXELLES
Tél : 02/534 15 51
Fax : 02/534 15 51
lorenzo.carola@swing.be

Priscille CAZIN

Quai des Charbonnages, 4
1080 BRUXELLES
Tél. : 0494/36 92 54
priscille.caz@hotmail.com

Philippe DELCHAMBRE

Rue des Garennes, 21 - 1170 BRUXELLES
Tél. : 0478/28 98 30
pdelcham@ulb.ac.be

Violaine de Villers

Rue des Liégeois 22 - 1050 BRUXELLES
Tél : 02/649 87 64
Fax : 02/649 87 64
violaine.devillers@skynet.be

Sarah FAUTRÉ

Rue Thiéfry, 73 - 1030 BRUXELLES
Tél. : 02/245 22 79
sarah@bruxxel.org

Fabrice KADA

Rue de Bossut, 88
1390 NETHEN (GREZ-DOICEAU)
Tél. : 0497 48 88 66
fabrice@collectifs.net

Caroline MICHAUD-NERARD

Boulevard Maurice Lemonnier, 50
1000 BRUXELLES
Tél. : 0476/932 145
montedansmabulle@yahoo.fr

Florian NAMIAS

Rue Camille Simoens, 4 - 1030 BRUXELLES
Tél. : 0485/786 726
florian.namias@gmail.com

Fabrice OSINSKI

rue Goffart, 122 - 1050 BRUXELLES
Tél. : 0474/35 8446
f_osinski@hotmail.com

Jean-Christophe PONCELET

Rue Traversière, 59 - 1210 BRUXELLES
Tél : 02/223 06 17
jean-christophe.poncelet@skynet.be

Jean-Christophe POTVIN

Rue Renier Chalon, 32 - 1050 BRUXELLES
Tél. : 0479/32 85 98
j.c.potvin@mar.com

Thierry TIRTIAUX

Fond Pirette, 116 - 4000 LIEGE

Sébastien VANDERBORGHT

Rue de l'église, 6
1457 NIL-SAINT-MARTIN
Tél. : 010/45 01 44
sebastien.v@swing.be

Véronique VAN DRIESSCHE

Rue du Tilleul Sambrée, 13 - 1360 ORBAIS
Tél. : 081/24 12 99
Fax :02/650 34 63
e.mail@swing.be

8. Instituts d'enseignement audiovisuel

INSAS

Monsieur Richard KALISZ - Monsieur Daniel LÉON
Rue Thérésienne, 8
1000 BRUXELLES

IAD

Serge FLAME
Rue des Wallons, 77
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

INRACI

Monsieur G. COURTMANS
Avenue V. Rousseau, 75
1190 BRUXELLES

IHECS

Monsieur GOLDSMIDT - Monsieur WATELET
cours « réalisations de presse parlée »
Rue de l'Etuve, 58-60
1000 BRUXELLES

**INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION
SOCIALE ET DE COMMUNICATION**

Monsieur Robert XHIBITTE
responsable de l'atelier radio
Madame Corine GORDOWER
Rue de la Poste 111
1030 BRUXELLES

ULB - Faculté de Philosophie et Lettres

Monsieur Christian JADE
Campus du Solbosch
cp 123
Avenue F.D. Roosevelt 50
1050 BRUXELLES

ULG - Faculté de Philosophie et Lettres

Pratique professionnelle du discours radiophonique
Monsieur Jacques CREMERS
Place du XX Août, 7-9
4000 LIEGE

UCL - Section Info communication

Monsieur Thierry DE SMEDT
Rue des Mespeliers, 28A
1340 LOUVAIN-LA-NEUVE





COORDINATION ET RÉALISATION :

Anne HUYBRECHTS
Laurence SERVAIS

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Frédéric DELCOR, Secrétaire Général
Ministère de la Communauté française
44 boulevard Léopold II
1080 - Bruxelles

Graphisme : polygraph@skynet.be